

Guide de la transparence dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris

Comptes rendus et examens :
les obligations et les opportunités



Document publié par l'International Institute of Environment and Development (IIED) en partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement). La publication de ce document a été rendue possible grâce au soutien conjoint du Programme des Nations Unies et d'ONU environnement dans le cadre du programme « Renforcement des capacités des Pays les moins avancés pour une meilleure participation aux processus intergouvernementaux sur le changement climatique », qui est financé par le Fonds pour les PMA. Le FEM, le PNUD et ONU Environnement souhaitent remercier les auteurs. Les propos exprimés dans le présent document ne représentent pas la position officielle du PNUD, d'ONU Environnement, du FEV, de quelque autre organisme de l'ONU ou y contribuant, ni celle de l'éditeur en ce qui concerne le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou secteur qui y serait mentionné. L'évocation d'une entreprise ou d'un produit ne constitue pas une approbation de la part du PNUD, d'ONU Environnement, du FEV, de quelque autre organisme de l'ONU ou y contribuant. L'utilisation d'informations tirées de la présente publication à des fins de publicité pour un produit quelconque est interdite.

Subhi Barakat

Chercheur senior, IIED

Achala Abeysinghe

Chercheuse principale, IIED

Yamide Dagnet

Directrice de projet CCNUCC, World Resources Institute

Gebru Jember Endalew

Président du Groupe des pays les moins avancés (PMA) au sein de la CCNUCC

Bubu Pateh Jallow

Conseiller technique, Services des ressources en eau, ministère de l'Environnement, du changement climatique, des ressources en eau, des parcs et de la faune de la République de Gambie.

Camilla H. More

Conseillère juridique auprès de l'IIED

Tshewang Dorji

Commission nationale pour l'environnement, Gouvernement royal du Bhoutan

Cleo Verkuil

Chercheuse associée, Institut de l'environnement de Stockholm

Remerciements

Nhattan Nguyen - Climate Action Network Canada | Sohyun (Kate) Yoon - Étudiante, université de Harvard

Jean-Louis Eveque - pour la traduction française, Babelon-line.com

Publié par l'IIED en décembre 2017

Subhi Barakat *et al.* 2017. *Guide de la transparence dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris*

Boîte à outils. IIED, Londres.

<http://pubs.iied.org/10190FIIED>

ISBN : 978-1-78431-556-6

Imprimé avec des encres végétales sur un papier recyclé.

Sommaire

Liste d'abréviations	4
Chapitre 1 : Pour démarrer	5
À qui ce guide est-il destiné ?	5
Sera-t-il toujours d'actualité dans un futur proche ?	5
Le contenu du guide	5
Comment utiliser ce guide ?	5
Chapitre 2 : Le contexte	6
L'importance de la transparence	6
La valeur de l'expérience	7
Chapitre 3 : Présentation rapide du système de transparence existant	8
Les exigences actuelles en matière de comptes rendus	8
Les processus d'examen existants	9
Caractéristiques et enseignements du Protocole de Kyoto	10
Chapitre 4 : Obligations de compte rendu et processus d'examen pour les PED	11
Les communications nationales	11
Les rapports biennaux d'actualisation (BUR)	13
Les consultations et analyses internationales (ICA)	16
Chapitre 5 : Des documents de planification facultatifs, mais utiles pour les PED	19
Les plans nationaux d'adaptation (PNA)	19
Les évaluations des besoins technologiques (EBT)	24
Chapitre 6 : Obligations de compte rendu et processus de suivi pour les pays développés	28
Les communications nationales	28
Les inventaires des gaz à effet de serre	29
Les rapports biennaux d'actualisation (BUR)	29
La compilation et les rapports de synthèse	29
L'évaluation et examen au niveau international (IAR)	30
Chapitre 7 : La transparence dans le cadre de l'Accord de Paris	31
Les principes de base des comptes rendus et des examens	32
Plus de détails sur les exigences et les processus	33
Le point sur l'avancée des négociations portant sur le cadre de transparence amélioré	34
Les questions clés restant à débattre ou à éclaircir	35

Abréviations

BR	Rapport biennal
BUR	Rapport biennal d'actualisation
CBIT	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CN	Communication nationale
COP	Conférence des Parties (à la CCNUCC)
CRTC	Centre et Réseau des technologies climatiques
CTF	Modèle de tableau commun
EBT	Évaluation des besoins technologiques
END	Entité nationale désignée
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IAR	Évaluation et examen au niveau international
ICA	Consultations et analyses internationales
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
LEG	Groupe d'experts des PMA
NAP GSP	Programme d'appui global aux PNA
NDC	Contribution déterminée au niveau national
PANA	Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation
PAT	Plan d'action technologique
PEID	Petit État insulaire en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement ; ONU environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
STAR	Système transparent d'allocation des ressources
TTE	Équipe d'experts techniques
UNEP-DTU	Partenariat PNUE-université technique du Danemark
UTCATF	Utilisations des terres, changements d'affectation des terres et foresterie

Chapitre 1 : Pour démarrer

À qui ce guide est-il destiné ?

Ce guide a été créé pour les représentants des gouvernements des Pays les moins avancés (PMA). Ceux-ci seront amenés à préparer des rapports et des communications sur le thème du changement climatique dans leur pays ainsi que sur les actions à mener sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris.

Il sera également utile aux négociateurs et aux diplomates des PMA qui travailleront à la définition des règles du système de comptes rendus et dans le cadre de l'Accord de Paris. Maîtriser les règles actuelles de la CCNUCC dans ces domaines constituera un atout important lors de la poursuite des négociations sous l'égide de l'ONU.

Bien que ce guide soit spécifiquement conçu pour les négociateurs issus des PMA, les négociateurs et les représentants d'autres pays – notamment des Pays en développement (PED) – auront également intérêt à le consulter pour les raisons exposées ci-dessus.

Sera-t-il toujours d'actualité dans un futur proche ?

L'une des caractéristiques principales de l'Accord de Paris est de reprendre le système de transparence institué par la CCNUCC pour en étendre le cadre et, à terme, s'y substituer. Il ne s'agit donc pas de faire table rase de l'existant. Le système actuel a constamment évolué (et s'est complexifié) lors des deux dernières décennies ; l'Accord de Paris en sera un prolongement.

Certaines caractéristiques du système ne requerront que de petites modifications ; d'autres feront l'objet d'une refonte plus complète. L'Accord de Paris prévoit qu'un nombre accru de pays aura à préparer davantage de rapports : les composantes principales du système actuel continueront néanmoins à constituer l'essentiel du futur cadre de la transparence.

Certains types de rapports et de communications préparés par les pays ne changeront donc guère de format. Par exemple, les inventaires des gaz à effet de serre, les rapports biennaux ou encore les plans nationaux d'adaptation (PNA) sont peu susceptibles de changer dans un avenir proche. Le même principe restera valable pour de nombreuses composantes du système existant.

Le contenu du guide

Lors de la négociation du cadre pour la transparence par les Parties de l'Accord de Paris, les négociateurs et représentants des gouvernements devront bien maîtriser les processus de compte rendu et d'examen de la CCNUCC.

Ce guide est destiné à donner aux utilisateurs les informations pratiques dont ils auront besoin pour préparer et évaluer les rapports et les communications qui sont exigées dans le cadre du système de transparence actuel — système qui restera vraisemblablement le même dans le nouveau cadre étendu découlant de l'Accord de Paris.

Ce document présente les obligations de compte rendu applicables à tous les pays dans le cadre de la CCNUCC. Cependant, nous mettons davantage l'accent sur les éléments qui intéressent plus spécifiquement les pays en développement et les PMA.

Nous examinons également l'avancement des discussions en matière de transparence dans le cadre de l'Accord de Paris et évaluons leur impact possible à la date de la clôture des négociations, en 2018.

À travers ce guide, nous vous proposons des liens vers des documents d'approfondissement ou de référence qui pourront vous être utiles.

Le présent guide n'est pas une encyclopédie complète de la transparence ; il ne prétend pas non plus proposer un débat d'idées abstraites sur la question. Il se contente de présenter des informations pratiques sur la façon de préparer les rapports ou les communications et de mettre en avant des sujets et des enseignements importants pour ceux qui seront amenés à négocier les termes du cadre de la transparence sous l'égide de l'Accord de Paris.

Ce guide sera mis à jour après adoption des nouvelles règles, en 2018.

Comment utiliser ce guide ?

Ce guide est simple à utiliser : inutile d'être un expert en changement climatique pour s'en servir.

Vous pouvez directement consulter les rubriques qui vous intéressent. Néanmoins, de nombreux acteurs des négociations seront amenés à travailler sur des aspects différents : il est donc intéressant de se familiariser avec les divers types de rapports et de communications.

Chapitre 2 : Le contexte

Au début des années 90, la quasi-totalité des pays a décidé de s'attaquer à la question du changement climatique. La CCNUCC a alors vu le jour et elle sert toujours de cadre au régime climatique international. Deux traités plus récents (le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris) prolongent la CCNUCC.

Comme la plupart des régimes environnementaux multilatéraux, le régime climatique est basé sur la transparence des rapports et sur un processus d'examen qui doit garantir la redevabilité des pays.

Aux termes de l'Accord de Paris, chaque pays définit lui-même sa contribution à l'effort global en matière de changement climatique. La notion de transparence n'en est donc que plus importante.

Dans le cadre du régime de la CCNUCC, la transparence est assurée par les actions suivantes :

- Le suivi de l'action climatique au plan national
- Des rapports d'avancement soumis à la communauté internationale
- La vérification, l'évaluation et le suivi des informations présentées à l'échelle internationale.

L'importance de la transparence

La transparence permet de renforcer la confiance et de suivre les progrès par rapport aux objectifs fixés. Cela vaut tant pour les actions des pays pris individuellement que pour les progrès à l'échelle mondiale.

La transparence doit en principe renforcer le niveau d'ambition du régime du changement climatique et des actions qui en découlent. Les comptes rendus des actions étant publiés au plan mondial, les pays manquant à leurs engagements seraient en effet vite repérés. Cela doit pousser davantage de pays à passer à l'action. L'obligation de rendre compte incite par ailleurs les pays à agir avec plus de détermination. L'histoire montre que les pays tendent à prendre des engagements qu'ils jugent faisables : la transparence de ces engagements est ainsi

un gage supplémentaire de réussite.

Les rapports et les examens réguliers permettent également de valider et d'affiner au fil du temps la qualité des informations fournies. Ceci tend à améliorer la qualité des choix politiques et des décisions, tant au niveau national que pour le régime international.

Cela renforce également la crédibilité des informations et des comptes rendus, ce qui fluidifie et fiabilise encore les évaluations.

Enfin, la transparence améliore la fiabilité des évaluations à grande échelle, ce qui permet d'obtenir une vision exacte de la réussite de l'action collective dans la lutte contre le changement climatique.

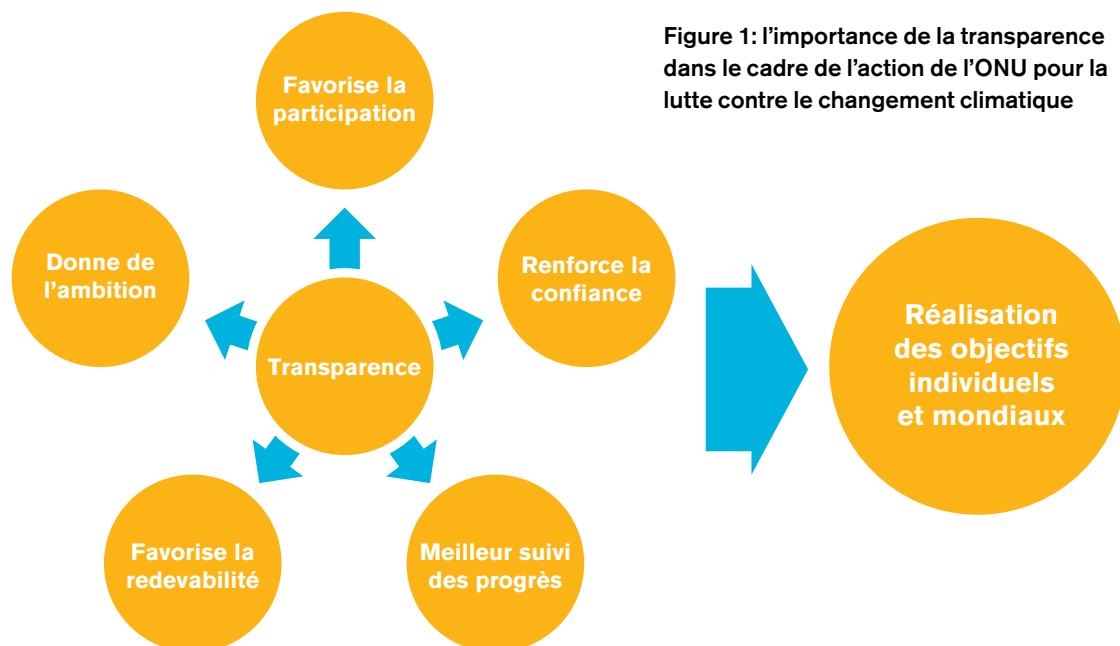


Figure 1: L'importance de la transparence dans le cadre de l'action de l'ONU pour la lutte contre le changement climatique

La valeur de l'expérience

Peut-être cherchez-vous à comprendre le système de transparence existant en vue de préparer un rapport ou encore de négocier les futures règles du cadre de transparence de l'Accord de Paris ? Ou peut-être cherchez-vous à mettre en place un système de rapports et de suivi au plan national, voire plus simplement à améliorer les processus existants ? Dans tous les cas de figure, le système de compte rendu et d'examen tel qu'il existe aujourd'hui est riche en enseignements, en bonnes pratiques et en expériences.

Bénéficier de retours d'expérience, qu'ils soient issus de votre propre pays ou d'autres nations, est un facteur très important. C'est en effet un atout qui vous aidera à faire en sorte que la collecte et le suivi des données produisent des informations fiables. C'est à ce prix que l'on garantira la fiabilité tant nationale qu'internationale du système de transparence.

Chapitre 3 : Présentation rapide du système de transparence existant

La notion de transparence est au cœur du régime climatique de l'ONU : durant les 20 dernières années, ce système n'a cessé d'évoluer et de s'améliorer. L'Accord de Paris — le dernier effort en date de la communauté internationale en matière de climat — cherche à pérenniser et à améliorer ce système de transparence.

Gardez à l'esprit que maîtriser le système actuel vous permettra de vous préparer aux futures exigences en matière de comptes rendus et d'examen dans le cadre de l'Accord de Paris.

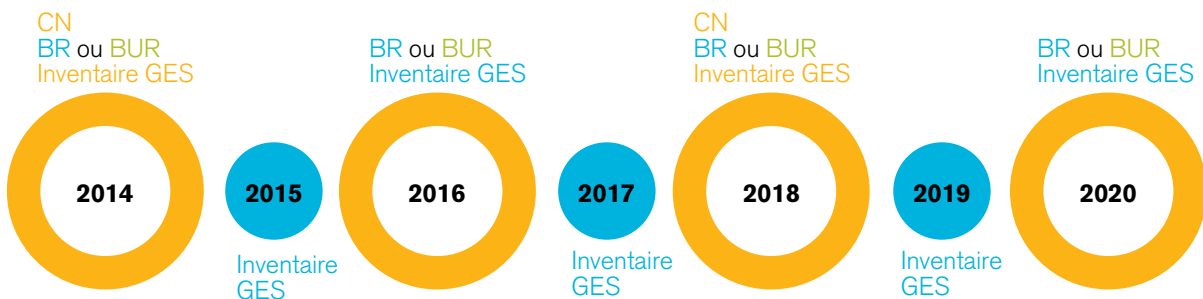
Si vous faites partie des négociateurs, connaître les modalités existantes vous sera utile lors des négociations du futur cadre de transparence. Le système existant, en place depuis de nombreuses années, est en effet riche en enseignements.

Les exigences actuelles en matière de comptes rendus

Les obligations imposées par la CCNUCC en matière de comptes rendus sont de nature assez générale. Elles diffèrent, en termes de contenu et de fréquence, pour les pays développés et en développement. En général,

les pays développés doivent produire des rapports plus fréquents et détaillés. La Figure 2 présente ces obligations (pour les pays développés et en développement) selon un axe chronologique.

Figure 2 : la chronologie prévue pour les comptes rendus dans le cadre de transparence existant



Légende :

- Pour tous les pays
- Pays en développement seulement
- Pays développés seulement

Les communications exigées de tous les pays

A minima, les comptes rendus attendus couvrent les gaz à effet de serre (GES) nationaux et les communications nationales (CN) — les rapports sur les politiques et les mesures prises en matière de changement climatique.

Tous les pays sont tenus de soumettre une CN tous les quatre ans. Les pays développés doivent soumettre un inventaire des GES annuel ; les pays en développement joignent cet inventaire à leur CN.

En pratique, le cycle des comptes rendus est régulier pour les pays développés avec une CN quadriennale. Les pays en développement (PED) doivent pour leur part commencer ce cycle dans les trois ans suivant leur adhésion à la CCNUCC : les PED présentent par conséquent des rythmes de communication assez variables. Nombre de PED indiquent qu'ils ont des difficultés à soumettre une CN tous les quatre ans et leurs comptes rendus sont donc moins réguliers.

Comptes rendus biennaux et examen des avancées

Depuis 2014, les pays développés sont tenus de soumettre un rapport biennal (BR) d'avancement deux ans après leur dernière CN ; les PED soumettent pour leur part un rapport biennal d'actualisation (BUR) à titre de mise à jour. Les BR et les BUR doivent normalement être communiqués de façon bisannuelle (comme indiqué sur la Figure 2). Cependant, les PED disposent de davantage de souplesse, dans la mesure où ils sont moins à même de se plier à un calendrier très strict. Voir les chapitres 4 et 6 pour plus d'informations.

Qu'est-ce qui va changer ?

Avant l'Accord de Paris, les pays développés devaient remettre un rapport tous les deux ans et les PED étaient encouragés – mais pas tenus – d'en faire de même. Aux

termes de l'Accord de Paris, tous les pays, à l'exception des PMA et des Petits États insulaires en développement (PEID), devront remettre leur rapport tous les deux ans. Les PMA et les PEID pourront soumettre un rapport à leur convenance, quand ils seront en mesure de le faire.

En d'autres termes, le calendrier des comptes rendus exigés par l'Accord de Paris sera conforme à la chronologie de la Figure 2 : les pays en développement qui ne sont ni des PMA, ni des PEID, disposeront de moins de souplesse qu'aujourd'hui.

Le système de transparence amélioré devra donc faire preuve de souplesse pour que les pays aient la possibilité de s'adapter aux nouvelles exigences en matière de comptes rendus, exigences qui pourraient être un fardeau pour certains PED. Dans le chapitre 7, nous passons en revue les moyens permettant d'introduire plus de souplesse dans ce système.

Les processus d'examen existants

Dans le système existant, les pays développés et en développement sont soumis à des processus d'examen différents en ce qui concerne les informations fournies, tant en matière de communications qu'en matière d'efforts dans la lutte contre le changement climatique.

Pays développés : évaluation et examen international

Sans trop entrer dans les détails, le processus de suivi pour les pays développés (Évaluation et examen au niveau international ou IAR) cherche à instaurer la confiance entre les pays et à favoriser la comparabilité de leurs efforts respectifs.

L'IAR comporte un examen technique des informations rapportées ainsi qu'une évaluation multilatérale des progrès vers les objectifs d'atténuations du pays concerné. Cette évaluation comporte différentes phases, notamment une phase de questions-réponses en ligne, étalée sur plusieurs mois, suivie d'une session de type atelier de travail durant laquelle le pays présente oralement son travail et répond aux questions des autres pays. La plupart des informations, notamment les questions et les réponses apportées par le pays, font l'objet d'une synthèse qui est publiée en ligne.

Pays en développement : consultations et analyse internationale

Les pays en développement suivent un processus différent appelé « Consultations et analyses internationales » ou ICA. En s'articulant autour du BUR, l'ICA cherche à renforcer la transparence et les effets

des actions d'atténuation au sein de chaque pays. L'ICA vise aussi à renforcer leurs capacités en matière de comptes rendus lors des BUR suivants.

Les pays peuvent, selon leurs priorités nationales, axer le processus de l'ICA sur les politiques et les mesures qu'ils souhaiteraient faire évaluer. Il leur suffit de le préciser dans le cadre de leur BUR.

Comme l'IAR, l'ICA comporte deux grandes phases. La première consiste en une analyse technique du BUR par une équipe d'experts. La seconde est un partage de points de vue, qui comporte une brève présentation du BUR par le pays concerné, suivie d'une phase de questions-réponses. Les autres pays peuvent soumettre à l'avance des questions par écrit ; de même que pour l'IAR, une synthèse des ICA est publiée en ligne.

Qu'est-ce qui va changer ?

Comme le processus de compte rendu, il est probable que le processus d'évaluation soit lui aussi pérennisé sous une forme ou une autre au sein du système de transparence amélioré. Bien que l'Accord de Paris soit susceptible de faire converger les processus d'IAR et d'ICA afin de créer un système plus uniforme pour tous les pays, il est vraisemblable que les pays en développement disposeront toujours d'un surcroît de souplesse au sein du cadre de transparence amélioré. Cette souplesse découlera directement des expériences et des enseignements tirés des processus d'IAR et d'ICA.

Caractéristiques et enseignements du Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto constitue la première tentative du régime climatique de l'ONU visant à prolonger l'obligation imposée par la CCNUCC d'agir contre le changement climatique. Ce protocole institue des objectifs de réduction des émissions. Ces objectifs sont visés par toutes les Parties, qui ont mis en place un système de comptes élaboré avec des unités d'émissions, des crédits négociables pour les pays dépassant leurs objectifs, ainsi que des procédures de contrôle et de mise en application.

Des objectifs d'atténuation chiffrés

Le Protocole de Kyoto a mis en place des objectifs chiffrés pour les pays développés. Ainsi, les rapports déposés par ces derniers doivent fournir des informations permettant de mesurer leurs avancées. Le Protocole de Kyoto ne prévoit par contre pas d'objectifs pour les PED, qui ne sont donc pas astreints à des obligations de compte rendu dans ce domaine.

Mécanismes de marché et commerce des unités d'émission

Le Protocole de Kyoto a également créé ces deux mécanismes. Ces systèmes offrent aux différents pays une certaine souplesse pour répondre à leurs obligations. Par exemple, ces mécanismes de marchés permettent à un pays de gagner des crédits (ou unités d'absorption) en prenant des mesures qui éliminent ou évitent la production de GES dans un pays tiers. Le pays peut utiliser les crédits ainsi acquis pour atteindre ses objectifs. Ces crédits d'émission sont négociables et échangeables.

Les mécanismes de ce marché sont complexes. Il existe divers types d'unités : il faut s'assurer que les mesures prises dans un pays tiers apportent un réel bénéfice en termes d'atténuation ; il faut aussi vérifier que les crédits ne sont utilisés qu'une seule fois. Pour cela, les Parties du Protocole de Kyoto ont mis sur pied un système de comptabilité sophistiqué :

- Suivi des transferts de propriété des unités
- Suivi des échanges et des utilisations d'unités
- Vérification de la réalité de la réduction ou de l'évitement d'émissions avant l'attribution des unités
- Suivi de la progression effective de chaque pays par rapport à ses objectifs chiffrés.

Pour inciter les pays à atteindre leurs objectifs, les Parties ont également créé un système de conformité.

Les leçons tirées et la critique de Kyoto

La conception du Protocole de Kyoto a demandé plus de dix ans. Son système d'unités d'absorption, son mécanisme commercial, ses activités de suivi et de vérification sont réellement innovants et bien pensés. Quelques critiques légitimes subsistent cependant :

- L'attribution initiale des crédits a généré un tel excédent que nombre de pays n'ont eu aucun effort particulier à fournir pour atteindre leurs objectifs
- Un mécanisme de marché des crédits ne peut fonctionner que sur la base d'une certaine rareté, capable de générer une demande. Il doit inciter aux actions d'atténuation lorsqu'il n'est pas possible d'acquiescer des crédits pour satisfaire à ses objectifs
- Certains crédits ont été attribués à des projets ne présentant pas d'intérêt tangible en termes d'atténuation.

On peut tirer de nombreux enseignements de cette expérience. De nombreux systèmes régionaux et nationaux de commercialisation des crédits fonctionnent sur ce principe. Ils présentent souvent des difficultés similaires, telles que le choix du niveau de crédits adéquat pour le système ou la fixation du prix des unités à un niveau qui crée une demande et stimule les actions d'atténuation.

Tout comme le Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris permet les transferts commerciaux de crédits de carbone dans le but de satisfaire aux contributions déterminées au niveau national (NDC).

La conception des mécanismes d'échange selon l'Accord de Paris aura un impact majeur sur son efficacité. Il est donc important de tirer toutes les leçons du Protocole de Kyoto, notamment dans les deux domaines suivants : la façon dont on vérifiera les résultats obtenus par rapport aux NDC des pays ; les conditions dans lesquelles les pays auront le droit de négocier et d'échanger des résultats d'atténuation ou les unités.

Chapitre 4 : Obligations de compte rendu et processus d'examen pour les PED

Dans ce chapitre, nous abordons les obligations des pays en développement (PED) en termes de comptes rendus et d'examen dans le cadre de la CCNUCC.

Bien maîtriser les exigences actuelles en matière de compte rendu ainsi que le processus d'examen va nous permettre de mieux négocier leur prolongement dans le cadre de transparence amélioré institué par l'Accord de Paris.

Les communications nationales

Selon les règles de la CCNUCC, tous les pays sont tenus de soumettre régulièrement un rapport de communication nationale sur les politiques et les actions mises en œuvre dans le domaine climatique. Les PED sont soumis à cette obligation, qu'ils remplissent avec l'aide des pays développés.

Quand devez-vous soumettre vos CN ?

Les pays en développement devraient soumettre leur première CN dans les trois ans qui suivent leur adhésion à la CCNUCC, puis une CN tous les quatre ans. Les PMA sont appelés à soumettre leurs CN à leur rythme, en raison de leurs capacités plus limitées.

La quasi-totalité des pays en développement (à l'exception du Soudan du Sud, de la Somalie et de la Guinée équatoriale) a déjà soumis au moins une CN, mais peu d'entre eux en ont déjà soumis plus de deux. La plupart des PED ont du mal à fournir une CN tous les quatre ans et en soumettent une tous les six à dix ans.

Quel type d'informations contient une CN ?

Une CN constitue le rapport d'un pays sur le travail qu'il effectue pour participer à la CCNUCC. Ce rapport doit normalement comprendre une information sur les inventaires des GES et une description d'ensemble des mesures prises ou prévues pour atténuer le changement climatique ou s'y adapter. Il peut contenir d'autres informations pertinentes dans le cadre de la progression vers les objectifs de la CCNUCC.



Toutes les CN des PED déjà soumises sont disponibles sur le site de la CCNUCC : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/10124.php

La préparation d'une CN pour votre pays

L'annexe de la décision de la 8^e Conférence des Parties de 2002 contient un guide qui aide les pays en développement à préparer leurs CN. Ce guide vous aidera à présenter les informations relatives à votre pays d'une façon cohérente et transparente. Ces directives rendent par ailleurs les informations comparables entre pays. Elles permettent d'obtenir une vue d'ensemble plus précise sur la façon dont les pays mettent la CCNUCC en œuvre.



L'Accord de Paris met l'accent sur la notion d'amélioration progressive : il est entendu que les rapports ne seront pas forcément parfaits dès la première soumission, mais qu'ils iront en s'améliorant au fil du temps. C'est un aspect important pour les pays en développement qui disposent de capacités plus limitées.

Ces directives indiquent les grands thèmes qui doivent être couverts :

1. Le contexte national
2. L'inventaire national des GES
3. Les mesures prises ou envisagées pour la mise en œuvre de la CCNUCC
4. Les contraintes, les lacunes et les besoins du pays dans les domaines financiers, technologiques et des capacités
5. Les autres informations pertinentes se rapportant aux efforts effectués pour atteindre les objectifs de la CCNUCC.

Elles passent également en revue les informations qui doivent être présentées dans chaque rubrique, comme cela est évoqué dans la suite du présent document.



Le guide de préparation des CN pour les PED est disponible sur le site de la CCNUCC : <http://unfccc.int/resource/docs/cop8/07a02.pdf#page=4>

La présentation annotée des CN suivants constitue un bon guide : https://unfccc.int/files/national_reports/annex_i_natcom_/application/pdf/nc5outline.pdf

Le manuel de l'utilisateur relatif aux directives : http://unfccc.int/resource/userman_nc_fr.pdf

Guide de préparation de la communication nationale des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

- Module 1 : le processus de communication nationale (pour les parties non visées) : http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_resource_guide1.pdf
- Module 2 : la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique : http://unfccc.int/resource/docs/publications/08_resource_guide2.pdf
- Module 3 : les inventaires nationaux des gaz à effet de serre : http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_resource_guide3.pdf
- Module 4 : les mesures d'atténuation : http://unfccc.int/resource/docs/publications/08_resource_guide4.pdf

Chapitre 1. Conditions propres au pays :

Décrire les priorités nationales et régionales de développement, les objectifs et les conditions qui vont orienter votre action en matière d'atténuation et d'adaptation climatique. Faire état des structures institutionnelles impliquées dans la préparation des CN (mandats, rôle des ministères, comités et autres organismes participant à la préparation des CN).



Regrouper l'information sous forme de tableaux : elle sera plus facile à présenter.

Chapitre 2. L'inventaire national des GES :

Estimer de la façon la plus précise possible les émissions de GES de votre pays en présentant vos méthodes d'estimation. L'inventaire doit a minima estimer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), de méthane (CH₄) et d'oxyde nitreux (N₂O). Si vous avez accès aux valeurs pour les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), il est bon de les communiquer aussi.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a préparé des orientations en matière

d'évaluation et de compte rendu d'inventaire des GES. Elles donnent des indications sur les autres gaz, les renseignements qui peuvent être inventoriés et proposent des formats de tableaux pour le rapport. Le GIEC proposera de nouvelles orientations en 2019.



Télécharger les guides et les méthodologies pour les inventaires des GES sur le site du GIEC : <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/index.html>

Chapitre 3. Mesures prises ou envisagées pour la mise en œuvre de la CCNUCC :

Dans ce chapitre, décrire de façon générale les programmes mis en œuvre par votre pays en matière de réduction et d'adaptation. Pour la plupart des PED — et surtout pour les PMA, l'adaptation prend souvent le pas.



Vous pouvez utiliser ce chapitre pour évoquer les vulnérabilités climatiques particulières de votre pays et les mesures d'adaptations prises pour contrer ces vulnérabilités.

Chapitre 4. Contraintes et lacunes financières, techniques ou en matière de capacités :

Indiquez les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la CCNUCC ainsi que les lacunes ou les besoins financiers et techniques de votre pays. Décrivez également les activités mises en œuvre pour traiter ces contraintes et ces lacunes.

Ceci permettra aux autres pays de connaître les actions que vous menez, mais cela peut également relancer la discussion au sein de votre propre pays : comment remédier aux lacunes évoquées ? Dans quel ordre de priorité classer les actions de lutte contre le changement climatique à effectuer ?



Préparer une CN est un réel défi. Cependant, le processus de collecte, d'organisation et de présentation des données peut :

- Lancer la discussion sur les priorités en matière de climat dans votre pays
- Révéler quels sont les grands défis et les façons de les relever
- Permettre de tirer parti de l'expérience acquise par d'autres pays.

Chapitre 5. Autres informations utiles pour atteindre les objectifs de la CCNUCC :

Fournissez les informations pertinentes portant sur les transferts de technologie, la recherche climatique et les observations systématiques, l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et le renforcement des capacités.

Soutien technique et financier

Vous pouvez bénéficier du soutien du Groupe consultatif d'experts (CGE) pour la préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Le CGE propose également des supports de préparation des CN qui pourront vous être utiles.

Tous les pays en développement peuvent bénéficier d'un budget allant jusqu'à 500 000 dollars US pour financer la préparation de leur CN. Ces fonds sont accessibles soit directement auprès de l'agence du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), soit auprès du point focal pour votre pays. Les pays qui ont besoin de ressources supplémentaires peuvent faire une demande de financement auprès du Système transparent d'allocation des ressources du FEM (STAR). Pour cela, le point focal opérationnel pour votre pays doit déposer une demande auprès du secrétariat du FEM en renseignant un document type, qui décrit les activités envisagées par votre pays et les besoins budgétaires correspondants.



Les documents d'aide à la préparation des CN sont disponibles sur le site du CGE : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/349.php

La liste des agences du FEM (<http://www.thegef.org/partners/gef-agencies>), l'information sur le STAR et les documents types du FEM sont disponibles sur le site du FEM : <http://www.thegef.org/documents/application-direct-access-gef-trust-fund-preparation-national-communications-unfccc>

L'e-mail du FEM : GEF-DA-CC@thegef.org

Comment soumettre la CN de votre pays ?

Votre CN doit être adressée à la COP en format électronique et papier. Ce document unique doit contenir un résumé analytique de dix pages au plus. Cette CN doit être rédigée dans l'une des langues officielles de l'ONU, mais doit être traduite en anglais et rendue accessible au public.



Pour soumettre votre CN, utiliser le site portail de la CCNUCC :

<https://collaborate.unfccc.int/Submissions/NationalReports/Pages/UserHome.aspx>

Compilations et synthèses des rapports

Le secrétariat de la CCNUCC rassemble les informations soumises dans les CN de tous les pays en développement et rédige des rapports de synthèse qui sont alors soumis à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et à la COP pour examen. À ce jour, six séries de compilations ont été préparées.



Les rapports de compilation et de synthèse sont disponibles sur le site de la CCNUCC :

http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/compilation_and_synthesis_reports/items/2709.php

Les rapports biennaux d'actualisation (BUR)

Depuis 2010, les pays en développement doivent préparer un Rapport biennal d'actualisation (BUR). Ce rapport donne un meilleur aperçu des efforts du pays en matière d'atténuation. Avec ses informations plus fréquentes et fiables, le BUR accroît la transparence en matière d'action et de besoins des PED.



C'est une opportunité ! Les priorités des pays en développement sont essentiellement axées sur l'adaptation, mais certains pays travaillent également le volet atténuation. Il est donc intéressant de découvrir les efforts consentis par les PED dans ce domaine ainsi que leurs besoins pour renforcer l'efficacité de leurs actions.

Le calendrier


Idéalement, les pays en développement devraient soumettre une CN tous les quatre ans et un BUR tous les deux ans. Le BUR actualise la dernière CN et les actions en cours dans le cadre de la CCNUCC. Certaines années, il faudra soumettre une CN et un BUR.



Ne pas confondre BUR et BR. L'origine de ces rapports remonte à la COP16 de Cancún, en 2010. Les BUR sont préparées par les pays en développement. Les BR, plus détaillés et rigoureux, sont exigés des pays développés. Ils ont un caractère obligatoire, moins souple.


La plupart des pays en développement (PED) ont été encouragés (mais pas contraints) à soumettre leur premier BUR en fin d'année 2014, puis tous les deux ans après cela. Les PMA et les PEID pouvaient soumettre un BUR à leur convenance. Cependant, nombre de PED n'ont pas déposé de BUR — ou de CN. Un tout petit nombre a réussi à soumettre ces deux documents. En novembre 2017 :

- Seuls 39 pays en développement (sur un total de 150) avaient déposé un BUR
- Parmi les PMA, seuls la Mauritanie et le Togo en avaient déposé un
- Seuls 11 PED ont déjà déposé plus d'un BUR.

 Tous les BUR déjà soumis peuvent être consultés sur le site de la CCNUCC : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/reporting_on_climate_change/items/8722.php

Les éléments clés

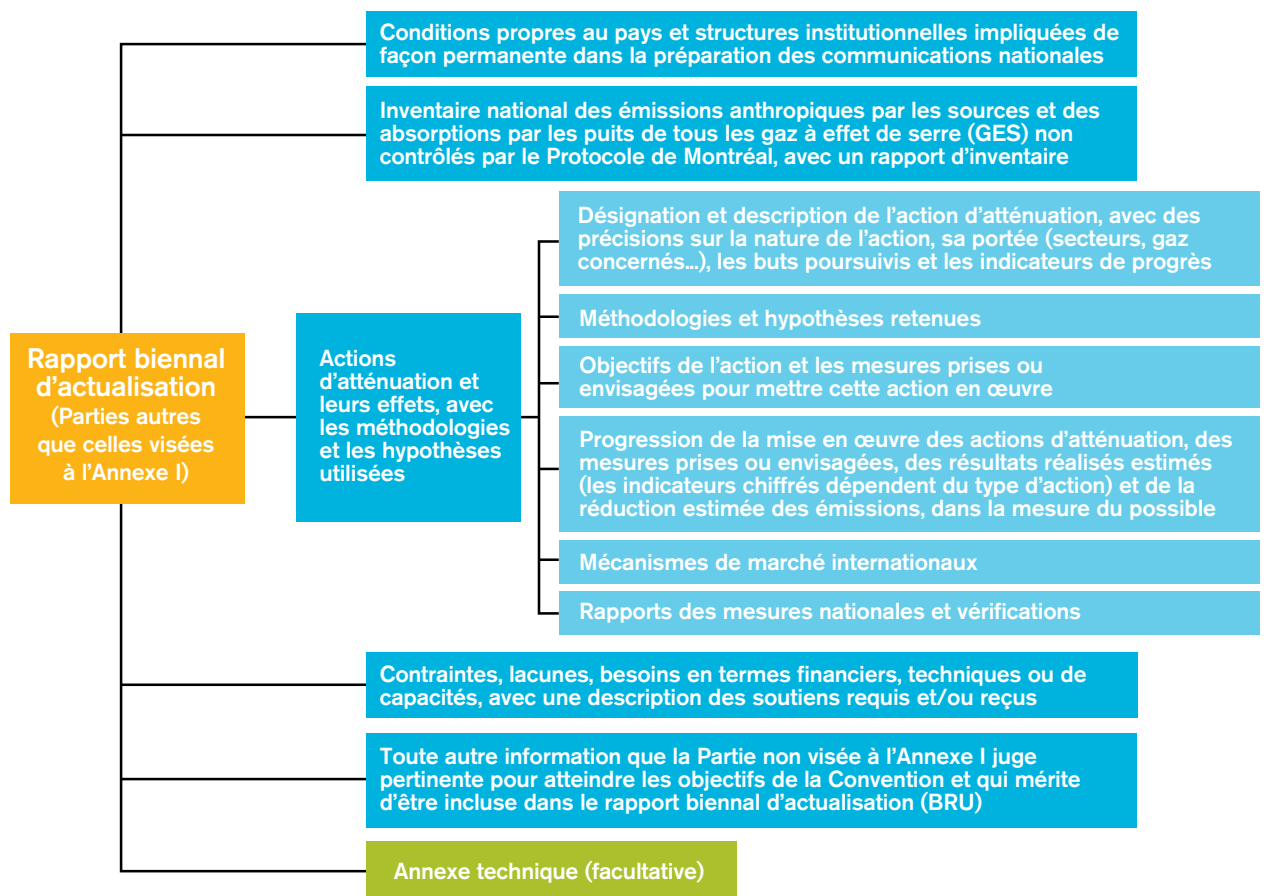
Une grande partie des éléments nécessaires à la préparation d'un BUR sont les mêmes que pour la CN. Les BUR doivent cependant donner plus de précisions sur l'atténuation et mettre à jour les informations de votre dernière CN. De ce fait, les BUR devraient être plus faciles à préparer, dans la mesure où ils font directement référence à la dernière CN en date.

 Les guides de préparation des BUR de la CCNUCC contiennent des informations techniques et sont disponibles sur le site : <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf#page=39>

Les années où les rapports du BUR et la CN coïncident (c'est-à-dire idéalement tous les quatre ans, sachant que de nombreux PED ont du mal à respecter ce rythme), on peut alléger la tâche en utilisant les éléments de la CN pour renseigner le BUR. Les années où seul le BUR est exigé, il faudra préparer celui-ci à partir de zéro.

Votre BUR doit actualiser votre dernière CN dans les domaines suivants :

Figure 3 : les éléments clés du rapport biennal d'actualisation (BUR)



Source : CCNUC. Voir la page : http://unfccc.int/files/inc/graphics/image/x-png/bur1_full.png

1. Conditions propres au pays et institutions impliquées dans la préparation des CN
2. Inventaire national des GES
3. Actions d'atténuation et leurs effets, en indiquant les méthodologies et les hypothèses utilisées
4. Contraintes, lacunes, besoins en termes financiers, techniques ou de capacités, avec une description des appuis requis et/ou reçus
5. Niveau d'appui reçu pour la préparation et la soumission de vos BUR
6. Mesures nationales, comptes rendus et vérifications
7. Toute autre information pertinente dans le cadre de la poursuite des objectifs de la CCNUCC.

Vous trouverez ci-dessous des informations plus précises sur le type d'informations à fournir en fonction des chapitres.

Chapitre 1. Conditions propres au pays et structures institutionnelles :

Utilisez ce chapitre pour évoquer les conditions propres au pays, en actualisant si nécessaire l'ordre des priorités de développement nationales et régionales, les objectifs et le contexte. Décrivez l'organisation institutionnelle de votre pays ainsi que toute autre information pertinente pour contextualiser vos informations et la façon dont l'État en rend compte dans le BUR.

Chapitre 2. Inventaire national des GES :

Renseigner l'inventaire national des GES pour votre pays en fournissant les données portant sur les niveaux d'activité (en suivant les consignes du GIEC) et en fournissant un tableau de rappel des inventaires soumis précédemment, s'il y en a déjà eu.

C'est l'un des volets les plus techniques et scientifiques du rapport. Les indications de la CCNUCC sur la préparation des BUR sont riches en précisions à ce sujet : elles vous aideront à fournir des intervalles de temps cohérents, à savoir quand mettre les facteurs d'émission à jour, etc.



Des guides et des méthodologies facilitant les inventaires des GES sont proposées sur le site du GIEC : <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/index.html>

Chapitre 3. Actions d'atténuation :

Faire figurer un tableau regroupant toutes les actions d'atténuation du changement climatique et fournissant le plus de précisions possible pour chaque action :

- Désignation
- Description, avec des précisions sur la nature et la portée de l'action

- Objectifs quantitatifs et indicateurs de progression
- Méthodologies et hypothèse de travail
- Objectifs
- Mesures prises ou envisagées pour atteindre les objectifs
- Progrès de la mise en œuvre
- Mesures prises ou envisagées la mise en œuvre de l'action
- Résultats obtenus
- Utilisation des mécanismes de marché internationaux.

Chapitre 4. Besoins en termes financiers, techniques ou de capacités, avec une description des appuis reçus :

Listez toutes les informations qui peuvent actualiser celles que vous avez déjà fournies dans votre CN en termes de contraintes, de lacunes et de besoins en termes financiers, techniques ou de capacités. Inclure les informations portant sur :

- Les appuis proposés par les pays développés, le FEM, le Fonds vert pour le climat et les autres institutions multilatérales telles que les banques de développement ou les organismes intergouvernementaux
- Les besoins technologiques de votre pays
- Les appuis technologiques que vous avez reçus pour traiter ces besoins.




Pour les appuis, ne vous limitez pas à ceux portant sur la mise en œuvre des activités d'atténuation : incluez aussi les informations sur les appuis à la préparation du BUR.

Appuis financiers et techniques


Il existe un éventail d'appuis financier. Tous les PED peuvent recevoir jusqu'à 352 000 dollars US pour aider à la préparation de leur BUR, soit du secrétariat du FEM, soit de son point focal dans votre pays. Si vous avez besoin de davantage de fonds, vous pouvez passer par le Système transparent d'allocation des ressources (STAR).



Pour bénéficier d'incitations financières liées à la réduction des émissions (limitation de la déforestation, préservation, gestion durable des forêts ou renforcement des puits de carbone – activités REDD+), vous devez lister les activités correspondantes dans votre rapport BUR.

 Les politiques du FEM pour le financement des BUR : https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/GEF_Policy_Guidelines_for_the_financing_of_Biennial_update_reports_for_Non-Annex_1_Parties.pdf

La liste des agences du FEM et des informations sur le STAR sont proposées sur le site du FEM : <http://www.thegef.org/partners/gef-agencies>

 Des supports de formation sont disponibles sur le site du FEM : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/7915.php

Un modèle de BUR est proposé sur le site de la GIZ : <http://www.transparency-partnership.net/giz-2017-biennial-update-report-template>


Le FEM a préparé plusieurs supports de formation pour vous aider à préparer votre BUR. D'autres supports techniques (informations, modèles, guides) sont disponibles en ligne, notamment sur le site de la GIZ, l'agence de développement internationale allemande.

Soumettre votre BUR

Vous déposez votre BUR auprès de la CCNUCC sous la forme d'un document unique dans l'une des langues officielles de l'ONU. Vous pouvez en outre soumettre des documents (annexes techniques, par exemple) comportant des informations complémentaires que vous ne souhaitez pas inclure dans votre BUR.

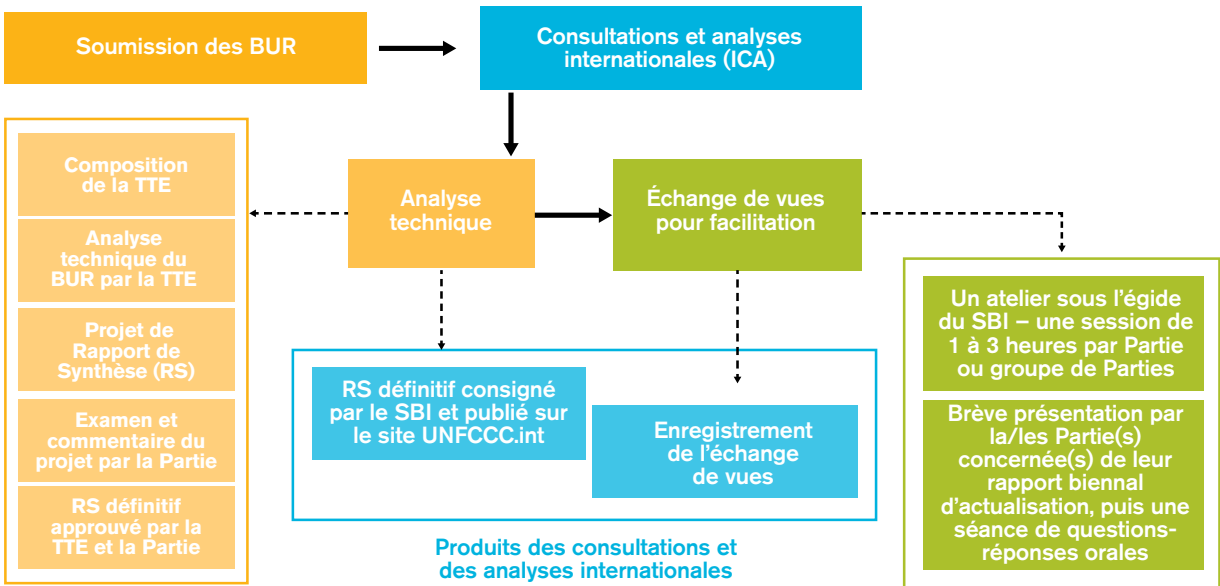
Les consultations et analyses internationales (ICA)

Tous les pays qui déposent un BUR doivent se soumettre au processus de l'ICA, qui comporte une phase d'analyse par l'équipe d'experts techniques (TTE) et une phase d'échange de vues dans un objectif de facilitation, durant laquelle chaque pays présente son BUR et répond aux questions des autres pays.

 L'ICA est un processus technique : il ne s'intéresse pas à la pertinence des priorités définies par votre pays. L'ICA est conçue pour améliorer la qualité technique de vos comptes rendus : il n'est ni intrusif, ni punitif.

Le processus de l'ICA est destiné à aider les PED à améliorer leur transparence ainsi que l'efficacité de leurs actions d'atténuation.

Figure 4 : Les éléments clés de l'ICA (Consultations et analyses internationales)



Source: UNFCCC. See http://unfccc.int/files/inc/graphics/image/x-png/bur1_full.png



Les guides et modalités de l'ICA sont indiquées dans le rapport de la COP17 : <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf#page=43>

- Vérifier que votre BUR contient bien les informations demandées par les orientations de la CCNUCC
- Analyser votre BUR pour comprendre, entre autres, quelles actions d'atténuation mène votre pays
- Identifier vos besoins en renforcement des capacités en ce qui concerne la préparation du BUR ou de la CN et participer à la facilitation des échanges de vues de la deuxième phase de l'ICA.

Analyse technique

La phase d'analyse technique à trois objectifs :

Le fonctionnement de l'analyse technique

1. Quels éléments les experts prennent-ils en compte lors de leur analyse ?

Lorsque la TTE analyse votre BUR, cette équipe s'intéresse essentiellement aux informations portant sur les questions d'atténuation. Ils seront en particulier attentifs aux thèmes suivants :

- Votre inventaire national des GES
- La description des actions d'atténuation entreprises par votre pays
- L'impact de ces actions d'atténuation
- Les méthodologies choisies et les hypothèses de travail
- Les progrès constatés par votre pays dans la mise en œuvre des actions
- Les mesures nationales, comptes rendus et vérifications
- Des précisions sur les appuis que vous avez reçus.



C'est une opportunité ! À ce stade, il est encore possible de donner des précisions sur votre BUR ou d'y ajouter des informations. Bien que la TTE fasse l'analyse du BUR sur la base du document initial, vous pouvez compléter les informations si vous le jugez utile.

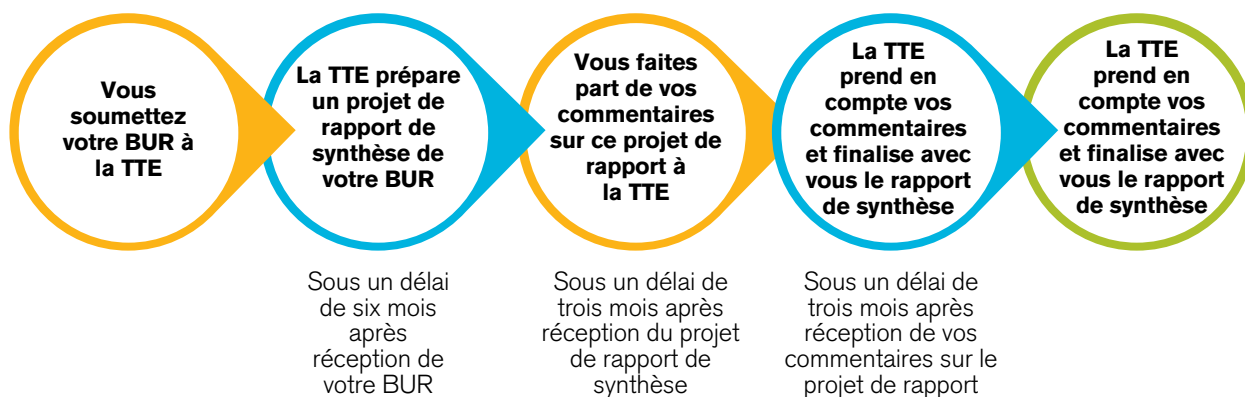
2. Combien de temps prend l'analyse technique ?

La TTE procède à l'examen technique de votre BUR dans les six mois qui suivent sa soumission. Elle prépare un projet de rapport de synthèse : vous disposez alors de trois mois pour lui faire parvenir vos commentaires. La TTE doit, dans les trois mois qui suivent, prendre vos commentaires en compte, vous consulter et produire une synthèse définitive. Le processus est consultatif, attendez-vous à devoir communiquer avec la TTE. Impliquez-vous dans le rapport final, car celui-ci ouvre sur la phase de facilitation des échanges de vues.

3. Comment la phase d'analyse technique se conclut-elle ?

La TTE rédige un rapport de synthèse final de votre BUR qui est transmis au SBI. Ce rapport est rendu public et le SBI programme la facilitation d'échange de vues (cf. ci-dessous).

Figure 5 : Processus et chronologie de l'analyse technique d'un BUR



La facilitation des échanges de vues

Une fois l'analyse technique achevée, tous les pays sont appelés à participer à une facilitation d'échange de vues.

Il s'agit essentiellement d'une rencontre sous forme d'atelier, durant laquelle vous présentez le contenu de votre BUR et répondez aux questions posées par d'autres pays.

Le fonctionnement de la facilitation des échanges de vues

1. Comment la facilitation est-elle organisée ?

L'équipe technique de la TTE envoie son rapport de synthèse final au SBI qui prend note de (c'est-à-dire reçoit officiellement) ce rapport, le rend public et programme votre passage dans l'un des prochains ateliers de facilitations d'échange de vues.

Deux mois avant cette rencontre, les autres pays peuvent soumettre des questions écrites portant sur la synthèse et le BUR, questions auxquelles vous pourrez répondre durant l'atelier d'échange de vues. La présentation de votre BUR est suivie d'une séance de questions-réponses durant laquelle les autres pays peuvent poser de nouvelles questions. La rencontre dure en général une à trois heures, selon le nombre de pays conviés, qui va varier entre un et cinq. Vous pouvez choisir de présenter votre BUR individuellement ou au sein d'un groupe de cinq pays au plus.

2. Comment la phase de facilitation des échanges de vues se conclut-elle ?

Le secrétariat de la CCNUCC fait un compte rendu de votre présentation ainsi que de la séance de questions-réponses durant l'atelier. Ce compte rendu et le rapport de synthèse produit durant la phase d'analyse technique représentent les produits finaux du processus de l'ICA.



Tous les résultats de l'ICA (rapports de synthèse des BUR et comptes rendus des facilitations d'échanges de vues) sont disponibles sur le site de la CCNUCC : http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_parties/ica/technical_analysis_of_burs/items/10054.php

Chapitre 5 : Documents de planification facultatifs, mais utiles pour les PED

Le régime climatique de l'ONU amène les pays en développement (PED) à préparer et à soumettre nombre de documents. Nous avons abordé plus haut les principaux : le BUR et la CN. Dans ce chapitre, nous évoquons deux documents facultatifs, mais néanmoins très utiles.

Les CN sont des documents de portée générale et les BUR sont surtout axés sur l'atténuation. Ce sont certes des outils importants pour assurer la transparence et renforcer l'action climatique dans les pays en développement. Cependant, pour nombre de PED et pour les PMA en particulier, la priorité est avant tout d'assurer la résilience nationale aux impacts climatiques : cela passe par le biais de l'adaptation et de l'obtention d'appuis pour leurs actions.

C'est la raison pour laquelle vous devriez vous intéresser aux documents de planification suivants, qui pourraient vous être extrêmement utiles :

- Le plan national d'adaptation (PNA)
- L'évaluation des besoins technologiques (EBT).

Le suivi du processus du plan national d'adaptation et sa mise en œuvre doivent déboucher sur des actions

pratiques d'adaptation et donc réduire la vulnérabilité climatique de votre pays à moyen et long terme. Se doter d'un EBT permet d'identifier les technologies, les équipements, les savoir-faire et les compétences voulues tant pour s'adapter au changement climatique que pour réduire les émissions de GES.

! C'est une opportunité ! Les CN et les BUR relèvent des comptes rendus et de la transparence tandis que les PNA et les EBT sont un moyen direct d'obtenir un appui pour la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation de votre pays. Il existe en fait des budgets d'aide financière et technique en réserve pour le développement et la mise en œuvre de ces plans spécifiques.

La pertinence dans le cadre de l'Accord de Paris

Le PNA et l'EBT sont des documents autonomes qui ne changeront vraisemblablement pas (ou peu) avec l'Accord de Paris. En particulier, le PNA est considéré comme un moyen pour un pays d'annoncer ses priorités à moyen et long terme, ses besoins, ses plans et ses actions dans le cadre de l'Accord de Paris.

Les plans nationaux d'adaptation (PNA)

Le processus du PNA est conçu pour aider les pays à réduire leur vulnérabilité au changement climatique en planifiant efficacement leur adaptation.

Bien que ce processus soit au départ conçu pour aider les PMA, d'autres pays peuvent également en bénéficier : ils peuvent incorporer le processus d'adaptation du PNA dans leur planification nationale ou même déposer un PNA.

Un plan national d'adaptation peut vous aider à intégrer l'adaptation au sein des politiques et des activités nationales ainsi que dans les processus de planification et les stratégies de développement. Le lien avec le développement est très important, dans la mesure où l'impact climatique peut retarder, voire anéantir les progrès du développement, notamment dans les PMA qui doivent relever des défis particuliers.

Intégrer l'adaptation au changement climatique au cœur des plans de développement devrait aider votre pays à accroître sa résilience à l'impact des changements climatiques.

L'approche utilisée par le PNA est assez simple. On commence par identifier les vulnérabilités. On évalue ensuite les besoins puis on crée un plan d'action et des stratégies, on les met en œuvre et on mesure les progrès. Il n'y a pas de processus défini à respecter et chacun est libre de suivre le schéma qui fonctionne le mieux pour son pays. Les plans nationaux d'adaptation sont plus efficaces lorsqu'ils s'articulent autour du contexte spécifique des pays concernés. Cette approche est cruciale dans le domaine de l'adaptation, qui dépend toujours du contexte local.

! Ne cherchez pas à réinventer la roue !
Votre pays a sans doute déjà travaillé sur un plan d'adaptation ou de définition des priorités par le passé — peut-être dans le cadre d'un Programme d'action national à fin d'adaptation (PANA).

Bien que le processus du PANA (http://unfccc.int/national_reports/napa/items/2719.php) ne soit pas couvert par le présent guide, il peut servir de base. Nombre d'approches utilisées pour les PANA sont pertinentes pour le PNA. Si vous avez déjà préparé un PANA, vous pourrez vous appuyer sur cette expérience plutôt que de tout reprendre à zéro lors de la préparation de votre PNA. La différence est essentiellement qu'un PANA cherche à prioriser les activités répondant à des besoins d'adaptation urgents ; le PNA se focalise sur des besoins à moyen et long terme en les inscrivant dans le contexte du plan de développement.

La conception de votre PNA

Quelle que soit la façon dont vous concevez le PNA de votre pays, il est recommandé de suivre le processus indiqué sur la figure 6 (qui décrit les phases principales) et sur la figure 7 (qui propose un schéma de conception du processus).

Étape 1. Identifier les vulnérabilités et lacunes :

Commencez par définir le périmètre du PNA : comment le changement climatique affecte-t-il votre pays ? Quels sont les risques et les vulnérabilités ? Ne pas se focaliser uniquement sur les vulnérabilités immédiates : évaluez l'impact potentiel du climat sur le plan du développement, sur les priorités à long terme ainsi que sur les mesures et les politiques déjà en place pour traiter les questions d'adaptation. Estimez leur efficacité en matière de réponse au changement climatique et cherchez à analyser les lacunes et les défis à relever.

! En matière d'adaptation, une approche institutionnelle et législative cohérente est cruciale pour garantir l'efficacité de la planification. Il est très important de bien cerner l'importance des lacunes et des obstacles qui nuisent à l'approche nationale. Il est vital de remédier à ces lacunes.

Étape 2. Évaluer vos besoins et vos priorités :

Une fois que vous cernez les vulnérabilités de votre pays et les lacunes à combler, vous pourrez alors évaluer plus en détail vos besoins et priorités à moyen et à long terme en matière d'adaptation, vos besoins et priorités de développement et vos vulnérabilités climatiques. Vous pourrez également commencer à élaborer des plans et des activités pour répondre aux besoins ainsi qu'aux lacunes et aux défis que vous avez identifiés au cours de votre analyse initiale du périmètre.

Étapes 3 et 4. Développez et mettez en œuvre vos plans et votre stratégie :

Réfléchissez à la façon d'organiser ce travail en fonction de vos priorités en matière d'adaptation et de développement. Commencez à combler les lacunes des cadres institutionnels et réglementaires de votre pays. Vous devrez peut-être renforcer les cadres existants, en créer de nouveaux, voire faire les deux. Envisagez comment coordonner plus largement les efforts d'adaptation et ne pas ignorer le rôle important des collectivités locales et infranationales, qui sont susceptibles de diriger les activités d'adaptation sur le terrain.

Étape 5. Suivez les progrès et affinez :

L'ensemble du processus fonctionne mieux lorsque celui-ci est itératif et qu'il s'améliore en continu. Pensez donc à la manière dont vous allez suivre et examiner l'efficacité de votre processus de PNA ; aux progrès réalisés par votre pays dans la réponse à ses besoins ; aux leçons que vous pouvez tirer de ces informations pour rendre votre planification de l'adaptation plus efficace à l'avenir.

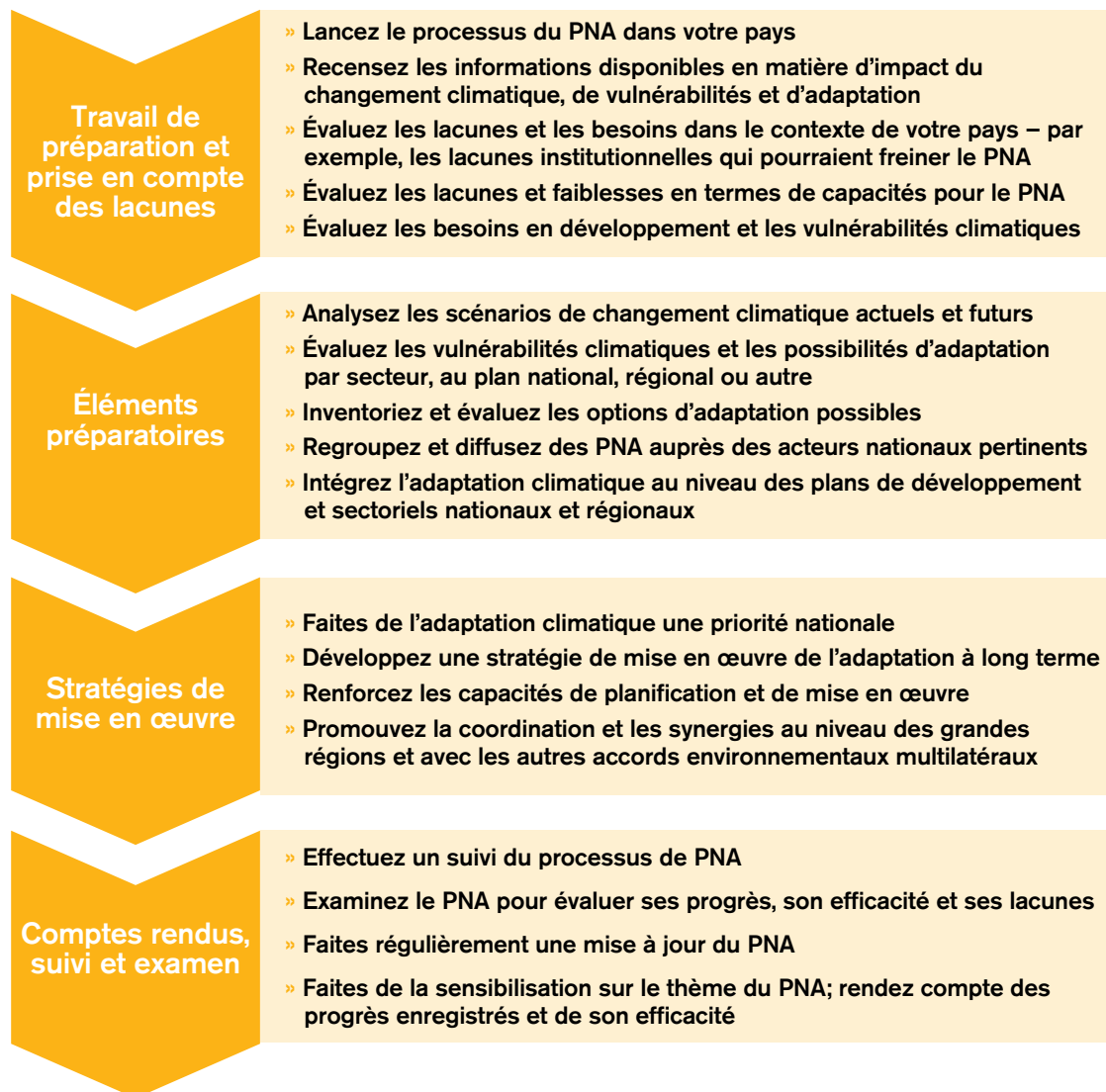
! Gardez à l'esprit que les directives données par la CCNUCC font preuve de souplesse : elles sont conçues pour que vous puissiez prendre des mesures qui répondent bien à votre contexte national.

🔗 Les directives initiales de la CCNUCC, qui listent les quatre grands types d'activités de planifications à envisager lors de la préparation d'un PNA, sont disponibles sur le rapport de la COP17 :

<http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf#page=85>

Les directives du Groupe d'experts des PMA (LEG) en matière de PNA donnent un aperçu détaillé des activités possibles et des points à prendre en compte pour un PNA : http://unfccc.int/adaptation/workstreams/national_adaptation_programmes_of_action/items/7279.php

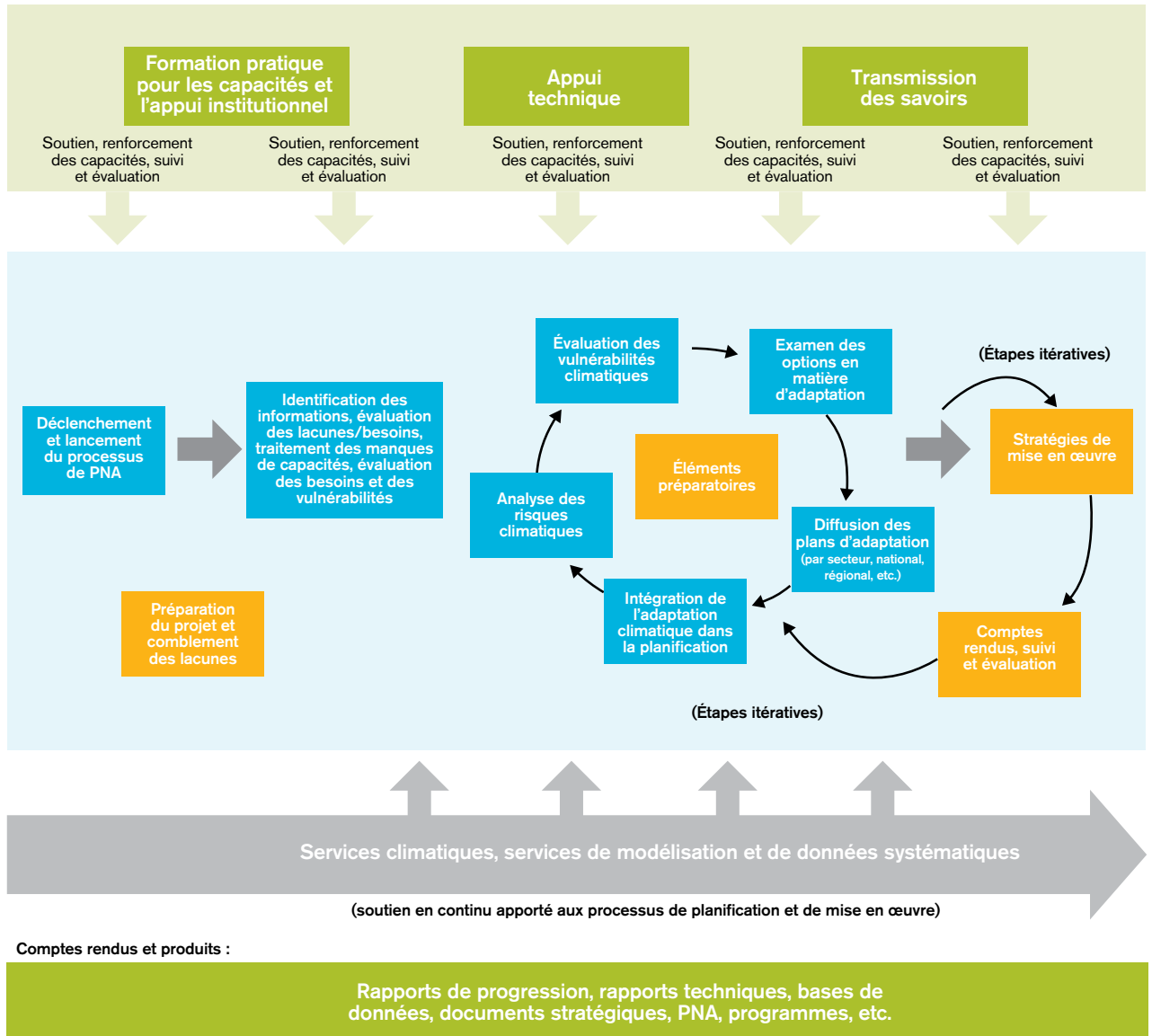
Figure 6 : Les étapes et les activités à effectuer lors de la mise en œuvre d'un plan national d'adaptation




Le document de présentation du LEG met en avant les composantes essentielles et des exemples types de produits du PNA pour les pays qui sont engagés dans ce processus : http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nap_overview.pdf

L'affiche de référence rapide pour les PNA, créée par le LEG, constitue une bonne liste de vérification : http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nap_poster.pdf

Figure 7 : Exemple de schéma de progression possible pour un PNA



Source : LEG (2012) Présentation rapide du processus du plan national d'adaptation Voir www4.unfccc.int/nap

 Pour mieux comprendre le PNA, son utilité et son processus, voir les FAQ <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/FAQ.aspx> du site NAP Central et la page de présentation des PNA de la CCNUCC : http://unfccc.int/adaptation/workstreams/national_adaptation_plans/items/6057.php

Le World Resources Institute propose également un article utile, qui explique le processus du PNA : <http://www.wri.org/blog/2014/06/clarifying-unfccc-national-adaptation-plan-process>

Appui financier

Les pays en développement disposent de plusieurs possibilités pour accéder à un appui financier leur permettant de développer et mettre en place leur PNA.

Les PMA peuvent recevoir jusqu'à 225 000 dollars US du Fonds pour les PMA, qui est géré par le FEM. Les PED peuvent également recevoir jusqu'à 3 millions de dollars dans le cadre du Programme de soutien à l'état de préparation géré par le FVC.

L'appui du FVC porte sur toutes les activités de préparation, notamment des PNA. Les fonds n'ont pas à être dépensés sur une seule activité, mais le montant maximum alloué par pays est de 3 millions de dollars. Les demandes sont à adresser directement au FVC.

Le FVC propose également des appuis pour la mise en œuvre de votre PNA une fois que celui-ci est constitué.



Téléchargez le guide des demandes d'appui auprès du Fonds des PMA : <https://www.thegef.org/publications/accessing-resources-under-ldcf>

Pour plus d'information sur les appuis proposés par le Programme de soutien à l'état de préparation, voir le site du FVC : <https://www.greenclimate.fund/how-we-work/empowering-countries>

Soutien technique

Avant de soumettre son PNA, un PMA peut transmettre son projet au LEG pour obtenir un avis technique. C'est une bonne occasion d'obtenir des conseils et de l'aide, surtout si vous avez des questions sur les orientations techniques du PNA. Parmi les autres ressources utiles, on peut citer NAP Expo, le Programme mondial d'appui aux PNA (NAP GSP) et NAP Central.

NAP Expo est une manifestation annuelle organisée par le LEG. Elle rassemble les pays, les experts et les organisations qui travaillent sur l'adaptation. C'est une bonne occasion de partager les expériences et les meilleures pratiques liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des PNA.

Le **NAP GSP** est un partenariat entre le PNUD, ONU Environnement et d'autres organisations qui accompagnent les activités d'adaptation à moyen et long terme des PMA. Le NAP GSP propose un appui institutionnel individualisé pour toute une série d'activités, telles que la participation des parties prenantes nationales, les états des lieux lors de la planification et de l'élaboration d'une feuille de route du PNA. Il offre également une formation régionale à la planification efficace de l'adaptation et au partage des connaissances pour accroître la coopération régionale et internationale en matière d'adaptation.

Vous pouvez utiliser **NAP Central** pour trouver les directives, les ressources et des exemples sur lesquels vous appuyer pour élaborer ou affiner le processus du PNA dans votre pays.



Contactez NAPexpo@unfccc.int pour plus d'informations sur NAP Expo et pour la prochaine manifestation d'avril 2018.

Pour plus d'informations sur les appuis proposés, visiter le site NAP GSP : <http://www.undp-alm.org/projects/PNA-PMA>

Plus de directives, de ressources et de documents types sur NAP Central : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/Home.aspx>

Basez-vous sur l'expérience d'autres pays, en examinant les meilleures pratiques pour voir ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et les défis classiques auxquels les pays sont confrontés.

Soumettre votre PNA

Il n'y a pas de chronologie particulière à respecter pour les PNA. Cependant, dans la mesure où l'adaptation est une priorité pour la plupart des PMA et des pays en développement (PED), il est préférable de démarrer le processus dès que possible.

Il est bon d'informer le secrétariat de la CCNUCC dès que vous commencez le processus du PNA, puis de le tenir informé de vos progrès.

Il arrive que le secrétariat reçoive la mise à jour de votre PNA par d'autres voies — par exemple, si vous soumettez un projet de PNA au Groupe d'experts pour avis technique. Dans ces cas, inutile d'envoyer la mise à jour, au secrétariat, car il sera automatiquement tenu informé.



En septembre 2017, huit pays — dont le Burkina Faso et le Soudan, deux PMA — avaient déposé un PNA. Les PNA ont fait leur apparition en 2010.

Lorsque vous serez prêt, soumettez votre PNA par l'intermédiaire de NAP Central, la plate-forme en ligne de la CCNUCC, où il sera enregistré. NAP Central est une ressource utile même après le dépôt de votre PNA, car elle contient beaucoup d'enseignements dans le domaine de la mise en œuvre des PNA.

Les PNA sont censés être actualisés. Vous devriez donc rendre compte des progrès de votre pays régulièrement. Vous pouvez le faire avec une soumission à la COP ou directement au secrétariat de la CCNUCC, qui la transmettra au SBI à des fins de suivi et d'évaluation. Si vous obtenez l'appui du Groupe d'experts, celui-ci utilisera les informations de votre PNA dans ses études. Les PMA disposent de plus de souplesse, mais tâchez d'actualiser votre PNA par le biais de vos CN.



Vous pouvez télécharger les PNA qui ont déjà été soumis, à titre d'exemple, sur le site de la CCNUCC : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>


Soumettre votre PNA sur NAP Central : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/Home.aspx>

Les évaluations des besoins technologiques (EBT)


Les EBT sont des documents de planification que les pays en développement peuvent préparer afin de mieux cerner leurs priorités en matière de technologies climatiques. L'objectif général de l'EBT est d'améliorer votre compréhension des besoins technologiques de votre pays. Il est conçu pour que vous puissiez : élaborer des plans d'action ; obtenir l'appui technique dont vous aurez besoin pour les mettre en œuvre ; prendre des mesures plus efficaces pour lutter contre les changements climatiques, ce qui est l'objectif ultime.

Le processus de l'EBT devrait vous aider à identifier les technologies, les équipements, les connaissances et les compétences dont vous aurez besoin pour accroître votre résilience climatique d'une part, et d'autre part pour réduire vos émissions de GES.

L'EBT constitue un bon premier pas vers le renforcement des capacités techniques de votre pays et l'obtention des technologies appropriées pour soutenir le développement durable national.

 En juillet 2017, plus de 80 pays en développement ont déposé une EBT, avec parmi eux plus de 20 PMA. Le processus de l'EBT est en cours dans 25 autres PED.

Depuis son lancement en 2001, le processus de l'EBT a évolué et s'est développé en trois phases. La phase III du Projet global des EBT a été approuvée en 2016 : elle vise à aider 20 PEID et PMA à développer leur EBT et à transformer leurs priorités technologiques en projets et programmes de mise en œuvre. La phase III devrait débuter en 2017-2018.


 Visitez la page de l'EBT pour plus d'informations sur ses différentes phases, sur les pays concernés et les enseignements tirés par d'autres pays : <http://unfccc.int/ttclear/tna/history.html>

La conception de votre EBT

Une EBT peut vous aider à passer d'une évaluation des besoins à un ensemble de projets réalisables. Le processus comporte trois étapes ou objectifs principaux :

- Identifier les priorités et les options technologiques
- Identifier, analyser et surmonter les obstacles au développement et à la diffusion des technologies
- Traduire les besoins technologiques en idées de projets concrets et finançables — par exemple, au moyen d'un plan d'action technologique (PAT).

La figure 8 présente un aperçu général de ces trois étapes, les types d'intrants à prendre en compte dans chacune d'elles et les produits attendus à la fin de chaque étape.

 On ne peut jamais trop insister sur l'importance qu'il y a à consulter un large éventail de parties prenantes (services d'État, milieux d'affaires, universités et autres communautés) lorsque l'on cherche à identifier les priorités en matière de technologies. L'EBT insiste d'ailleurs beaucoup sur la participation des parties prenantes : les technologies sont plus susceptibles d'être bien accueillies si elles sont comprises, acceptées et soutenues par des parties prenantes qui ont été consultées durant le processus.


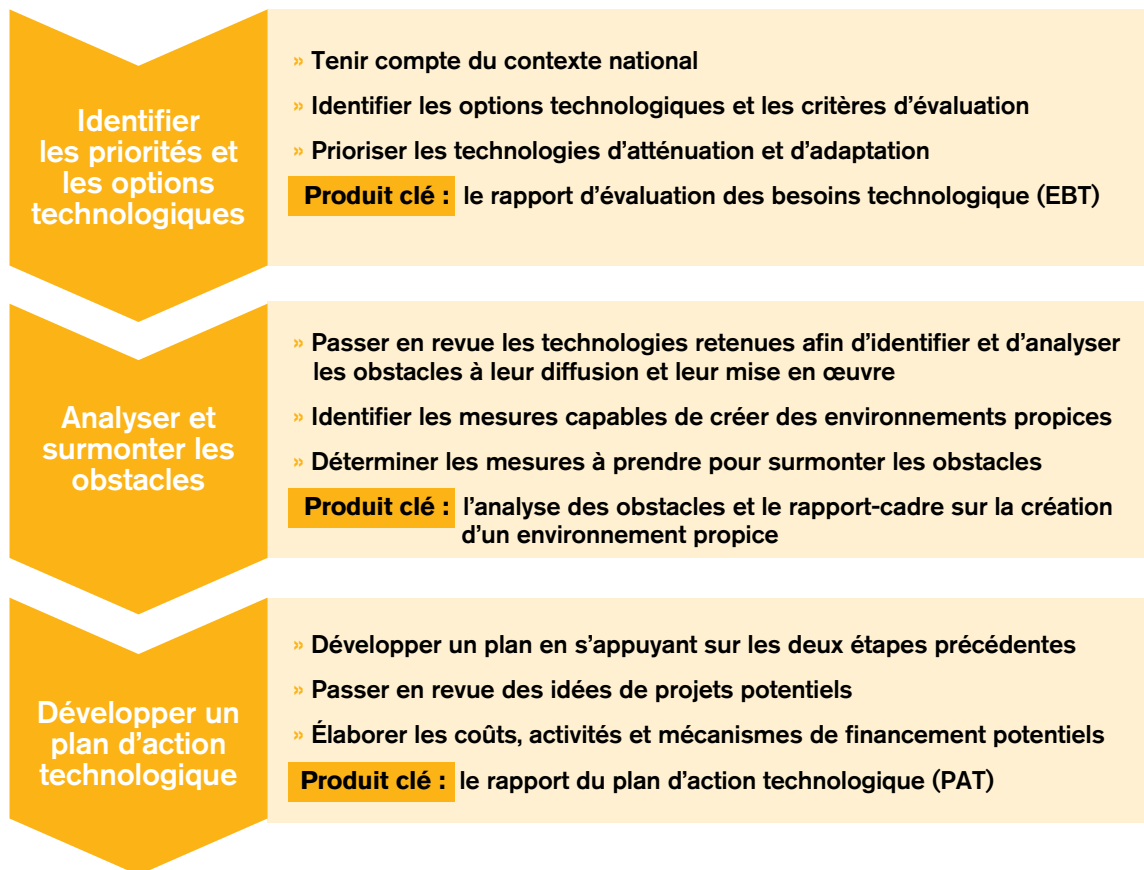
 Pour plus d'informations sur la façon d'enclencher le processus de l'EBT, vous pouvez contacter le Partenariat PNUE-université technique du Danemark (UNEP-DTU) sur <http://www.tech-action.org/contacts> ou le secrétariat de la CCNUCC : tec@unfccc.int

Figure 8 : Présentation d'ensemble du processus d'Évaluation des besoins technologiques (EBT)



Source : informations du FEM et du PNUE (2015). Guide étape par étape pour les pays effectuant une EBT



Pour des informations étape par étape sur le processus de l'EBT, consulter le guide pratique du FEM et du PNUE : http://www.tech-action.org/-/media/Sites/TNA_project/TNA-guide-note-Sept-2015_Final.ashx?la=da

Pour découvrir comment faire participer les parties prenantes lors de la préparation d'une EBT, consultez le guide du FEM et du PNUE sur l'identification et la participation des parties prenantes à l'EBT : <http://www.tech-action.org/Publications/TNA-Guidebooks>

La conception de votre plan d'action technologique

Le plan d'action technologique (PAT) est l'un des produits clés de votre EBT : c'est un plan précis et concret pour la création d'un cadre national qui permettra de surmonter les obstacles à la diffusion des technologies retenues pour le développement durable, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Votre PAT couvre également les cadres, les institutions

et les politiques afin de déterminer les mesures que vous devez prendre pour réduire ou éliminer les obstacles politiques, financiers et technologiques.

Des conseils sont disponibles pour vous aider à élaborer votre PAT. Les directives du PNUE et de la CCNUCC précisent la marche à suivre pour choisir les types d'actions et d'activités à inclure dans votre PAT ; qui consulter et quand ; comment estimer les coûts et déterminer vos besoins en termes de capacités et de financement ; comment gérer le processus, y compris l'examen des risques et la planification d'urgence.



Un guide de préparation des PAT est disponible sur le site de la CCNUCC : http://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_column_M/33933c6ccb7744bc8fd643feb0f8032a/82af010d04f14a84b9d24c5379514053.pdf

Soutien financier et technique

De nombreuses ressources sont disponibles pour vous aider à concevoir et à mettre en œuvre votre EBT.

! TT:Clear, le site des évaluations technologiques de la CCNUCC (<http://unfccc.int/ttclear/tna/reports.html>), présente les projets en cours sous la forme d'une base de données. On peut y rechercher les projets en attente d'un soutien, ceux qui ont déjà bénéficié d'un soutien – et ce par type de projet ou par région. Découvrez ce que font les autres pays et le type de projets qui reçoivent des soutiens. Vous pourrez ainsi concevoir des projets plus susceptibles d'être soutenus.

! De nombreux PAT ont déjà reçu un soutien. Cependant, plus de 300 PAT déposés entre 2009 et 2013 sont encore en attente. La CCNUCC cherche des moyens de fournir davantage de soutien technique et de renforcement des capacités pour les mises en œuvre.

Depuis 2010, le projet EBT de l'**UNEP-DTU** (financé par le FEM) a apporté un soutien technique et méthodologique aux pays en développement dans la préparation de leur EBT. Vous pouvez accéder au soutien de l'UNEP-DTU, mais rappelez-vous que les fonds seront pris sur votre allocation FEM nationale :

Le partenariat de l'UNEP-DTU propose également une série de guides qui vous aideront à :

- Concevoir votre EBT
- Mieux comprendre les différentes technologies d'adaptation et d'atténuation
- Accéder aux financements internationaux pour l'atténuation et l'adaptation climatique
- Faire participer les parties prenantes à l'EBT
- Surmonter les obstacles au transfert et à la diffusion des technologies climatiques.

Vous pouvez également obtenir le soutien du Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC) pour renforcer les capacités de votre pays à identifier les options technologiques et à opérer des choix parmi les technologies climatiques. Le CRTC est un service du Mécanisme technologique de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Ses trois principales fonctions sont l'assistance technique, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

Vous pouvez faire des demandes de soutien technique liées à votre EBT ou à d'autres besoins technologiques directement au CRTC par le biais de votre entité nationale désignée (END). L'END est votre premier point de contact avec le CRTC : il coordonne généralement les demandes d'assistance technique pour votre pays.

Après le dépôt de votre demande, le CRTC étudiera et proposera une solution adaptée à vos besoins.

! C'est une opportunité ! Le CRTC peut vous aider à tirer le meilleur parti de votre EBT et à développer un PAT efficace — avec un soutien technique et de renforcement des capacités par la formation des END, des webinaires et des formations en face à face. Cependant, le CRTC ne propose aucun financement ou appui financier.

L'EBT est l'un des jalons importants du FVC pour aider les pays en développement à mettre en œuvre l'Accord de Paris. Vous pouvez obtenir des soutiens financiers, technologiques ou de renforcement des capacités plus étendus pour l'élaboration et la mise en œuvre des priorités dans le domaine des technologies climatiques auprès du FVC


 Les guides de l'UNEP-DTU sont disponibles sur : <http://www.tech-action.org/Publications/TNA-Guidebooks>

Pour plus d'informations sur les END, visitez le site du CRTC : <http://www.ctc-n.org/about-ctcn/national-designated-entities>

Soumettre votre EBT

Les EBT sont facultatifs. Comme nous l'avons vu plus haut, ils peuvent cependant vous aider pour la planification et les demandes de financement. Vous pouvez préparer et soumettre un EBT à votre convenance, et de la même façon, l'actualiser ou en soumettre un autre s'il y a par exemple un changement dans la situation de votre pays — ou si certaines actions mises en œuvre s'avèrent inefficaces.

Une fois soumis, votre EBT est publié sur le site TT:Clear de la CCNUCC. Après cette étape, concentrez-vous sur la mise en œuvre de votre PAT. Vous aurez probablement besoin d'aide pour y parvenir. Vous pouvez obtenir l'appui du FEM pour mettre en œuvre des projets pilotes de transfert de technologie pour l'utilisation et le développement des technologies climatiques. De tels projets peuvent vous donner accès à des technologies respectueuses de l'environnement qui aideront votre pays à évoluer vers un développement à faible empreinte carbone et résistant aux changements climatiques.

 Pour plus d'informations sur la mise en œuvre de projets pilotes de transfert de technologie, se reporter à l'étape 2 du site du FEM : <http://www.thegef.org/content/technology-transfer-steps>

Pour les EBT déjà déposées, voir le site TT:Clear : <http://unfccc.int/ttclear/tna/reports.html>

La pertinence de l'EBT dans le cadre de transparence amélioré de l'Accord de Paris

Les EBT font partie intégrante des travaux en matière de technologie de l'Accord de Paris. Il existe deux raisons qui font que les EBT ont peu de chance de disparaître. En premier lieu, dans le cadre de cet accord, la plupart des pays en développement ont déjà fait état des problématiques liées aux technologies dans leurs contributions déterminées au niveau national (NDC). 20 % des pays ont même indiqué qu'ils travaillaient à la préparation d'une EBT ou qu'une EBT leur serait nécessaire. Ensuite, le cadre de transparence amélioré de l'accord prend en compte les informations portant sur les soutiens technologiques dont les pays ont besoin ou dont ils bénéficient déjà. Ces deux éléments indiquent donc :

- Qu'il y a de fortes chances que vous fassiez état de vos besoins en matière de technologie lorsque vous présenterez vos rapports dans le cadre de transparence amélioré, étant donné que cette information est déjà consignée dans vos NDC et qu'elle constitue donc un aspect important des rapports sur votre situation et vos besoins nationaux.
- Que vous tiendrez probablement compte des besoins technologiques lorsque vous évalueriez vos progrès dans la mise en œuvre de votre NDC
- Que, lorsque vous présentez vos rapports dans le cadre de transparence amélioré, vous serez sans doute amené à rendre compte de l'aide liée à la technologie dont votre pays a besoin ou qu'il a déjà reçue
- Que l'information sur les besoins technologiques de votre pays, le soutien dont vous avez besoin pour y répondre et le soutien que vous avez reçu feront probablement partie d'autres processus prévus par l'Accord de Paris, comme le processus d'inventaire mondial, qui vise à évaluer les progrès globaux en matière d'appui.

Chapitre 6 : Obligations de compte rendu et processus d'examen (pays développés)

Dans ce chapitre, nous examinerons les exigences de base imposées aux pays développés (en matière de comptes rendus sous l'égide de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto) ainsi que les processus d'examen.

Si vous consultez le présent guide, il y a des chances que vous soyez originaire d'un pays en développement — et plus précisément, d'un PMA. Il est donc naturel que vous vous intéressiez davantage aux comptes rendus et aux examens pour les pays en développement (PED). Il est cependant important de connaître les exigences applicables aux pays développés, et ce pour nombre de raisons.

D'abord, le cadre de transparence amélioré de l'Accord de Paris va sans doute réutiliser nombre d'éléments issus du système existant.

Ensuite, le cadre de transparence amélioré ne s'articule pas autour de systèmes différenciés pour les pays développés et en développement. Il est probable que nombre de ses caractéristiques feront plutôt converger les deux systèmes existants. Il est possible que le système de compte rendu et d'examen du cadre de transparence amélioré se rapproche de celui qui est déjà en vigueur pour les pays développés.

Enfin, si vous êtes amené à travailler sur ce nouveau cadre de transparence, il est important de bien maîtriser les obligations s'appliquant aux autres pays : vous allez devoir négocier le cadre dans son ensemble et certains aspects s'appliqueront aux pays développés.

Ce chapitre couvre les bases dans le domaine des obligations de compte rendu ainsi que le processus d'examen pour les pays développés.

Les communications nationales (CN)

Tous les pays doivent soumettre une CN, mais on exige davantage de précision de la part des pays développés.

Les CN ont pour but de rendre compte de façon claire de l'action des pays en matière de changement climatique : les informations qu'elles contiennent doivent donc être aussi fiables que possible. Les directives de la CCNUCC pour les rapports des pays développés font état des principes et des bonnes pratiques suivants :

- Cohérence
- Transparence
- Comparabilité
- Exactitude
- Exhaustivité.

Les pays développés sont conviés à utiliser des tableaux et un format de rapport préétabli dans leurs CN. Ce format commun s'applique à nombre d'informations, notamment : estimations et mesures ; tableaux de synthèse et sectoriels ; tableaux de données par secteurs pour les comptes rendus des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre (GES).

Le contenu d'une CN de pays développé

Les CN des pays développés doivent comporter :

- Un résumé analytique qui présente les informations et les données contenues dans la CN

- Une présentation du contexte national
- Des tableaux de synthèse et un inventaire des GES
- Les détails des politiques et mesures adoptées pour mettre en œuvre les engagements, en couvrant le processus d'élaboration et les effets
- Les projections et l'effet d'ensemble des mesures
- Une évaluation de la vulnérabilité traitant des impacts climatiques et des mesures d'adaptation
- Les mesures prises dans le domaine de la fourniture de ressources financières et de l'appui technologique aux pays en développement
- Les politiques de recherche et d'observation systématique
- Les actions liées à la sensibilisation et la formation
- Toutes les autres activités mises en œuvre dans le cadre de la CCNUCC.

Les pays développés ayant signé le Protocole de Kyoto doivent indiquer dans leur CN et leur inventaire des GES comment ils satisfont à leurs obligations dans ce cadre.



Les directives de la CCNUCC en matière de comptes rendus, notamment sur les formats communs, peuvent être consultées sur : <http://unfccc.int/resource/docs/cop5/07.pdf>

La chronologie

Les pays développés soumettent leur CN tous les quatre ou cinq ans, en fonction du calendrier de soumissions choisi par la COP. Il y a eu jusqu'à aujourd'hui six appels à CN pour les pays développés.



Toutes les CN soumises par les pays développés sont sur le site de la CCNUCC : http://unfccc.int/national_reports/national_communications_and_biennial_reports/submissions/items/7742.php

Les inventaires des gaz à effet de serre

Les pays développés doivent également soumettre leur inventaire des GES avant le 15 avril de chaque année. Ceux-ci couvrent les émissions et absorptions annuelles de GES directs issus d'un certain nombre de secteurs — notamment l'énergie, les industries de transformation, les solvants, l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et forêts (UTCATF) et les déchets.

Les pays en développement ne soumettent leur inventaire qu'en même temps que leurs CN ; les pays développés soumettent un inventaire détaillé chaque année.



Il n'est pas prévu, aux termes de l'Accord de Paris, que les pays en développement soient contraints de soumettre leur inventaire des GES annuellement. Cependant, ils seront sans doute amenés à les soumettre plus fréquemment — par exemple tous les deux ans, en même temps que leur rapport biennal dans le cadre de transparence amélioré.

Les rapports biennaux

Depuis 2014, les pays développés doivent soumettre des BR pour rendre compte de leur réduction des émissions et de l'appui financier, technologique et en renforcement des capacités apporté aux PED.

L'échéance du premier BR était fixée au 1^{er} janvier 2014, les suivantes étant prévues deux ans après chaque dépôt de CN. Les pays développés peuvent aussi soumettre un BR les années de dépôt de CN.

En 2012, la CCNUCC a adopté un format tabulaire commun (le CTF) au BR, composé de 27 tableaux conçus pour aider les pays développés parties à fournir des informations sur les points suivants :

- Évolution des émissions de GES
- Objectifs chiffrés de réduction des émissions à l'échelle de l'ensemble de l'économie
- Progrès dans la réalisation de ces objectifs
- Projections des émissions de GES
- Appui financier, technologique et de renforcement des capacités.

Le secrétariat de la CCNUCC a publié une application qui permet de lancer des recherches par critères dans la base de données des BR des pays développés.



Le format tabulaire commun (CTF) imposé pour les BR est disponible sur le site de la CCNUCC : <http://unfccc.int/resource/docs/2012/cop18/eng/08a03.pdf#page=5>

Les méthodologies de comptes rendus financiers (avec les formats de tableaux révisés) sont disponibles sur le site de la CCNUCC : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/10a02.pdf#page=15>

Tous les BR soumis par les pays développés sont disponibles sur le site de la CCNUCC : http://unfccc.int/national_reports/national_communications_and_biennial_reports/submissions/items/7550.php

La compilation et les rapports de synthèse

La CCNUCC prépare des rapports de synthèse des informations des CN et les BR des pays développés :

- Objectifs de réduction des émissions chiffrés
- Progrès réalisés, avec des détails sur les actions d'atténuation et de leurs effets
- Estimations de la réduction des GES et de leur absorption ; utilisation des mécanismes de marché ; activités UTCATF

- Tendances et projections pour les GES
- Appui financier, technologique et des capacités



Les rapports de synthèse pour les pays développés, sont disponibles sur : http://unfccc.int/national_reports/national_communications_and_biennial_reports/submissions/items/2736.php

L'évaluation et examen au niveau international (IAR)

Les pays développés sont soumis au processus de l'IAR, qui est destiné à garantir la comparabilité des efforts consentis en termes de résultats d'atténuation chiffrés. L'IAR comporte deux volets :

1. Un examen technique des informations rapportées par le pays
2. Une évaluation multilatérale des progrès réalisés par rapport aux objectifs d'atténuation

À la fin de ce processus, une synthèse de l'examen technique et de l'évaluation multilatérale est rendue publique et publiée en ligne.

L'examen par des experts techniques

Ces examens sont effectués par une Équipe d'experts techniques (TTE) internationale, choisie parmi les experts de la CCNUCC et issue tant des pays développés que des pays en développement.

Lorsque le BR tombe la même année que la CN, l'examen a lieu dans le pays. Dans le cas contraire, cet examen se déroule de façon centralisée.

Les experts examinent la situation du pays au travers :

- De ses émissions et absorptions de GES comparées à ses objectifs d'atténuation chiffrés
- Des hypothèses, conditions et méthodes liées à la réalisation de son objectif d'atténuation
- Des progrès enregistrés par rapport aux objectifs
- De la fourniture d'un appui technique, technologique et de renforcement des capacités aux pays en développement.

Ils vérifient que l'inventaire annuel des GES du pays est conforme à son BR et à sa CN, mais ils n'examinent pas en détail l'inventaire proprement dit.

Ils peuvent demander un complément d'information ou des éclaircissements au pays lors de l'examen. Le pays a également la possibilité de proposer toute information ou perspective complémentaires qu'il juge pertinente.

Le produit final se compose d'un rapport d'examen individuel pour chaque pays développé, comprenant un examen technique des BR du pays, ses inventaires nationaux annuels des GES et sa CN. Ce rapport alimente l'évaluation multilatérale et fait partie du compte rendu final qui est publié en ligne.

L'évaluation multilatérale

Après l'examen technique, les pays développés participent à une évaluation multilatérale. Celle-ci passe en revue les progrès accomplis par le pays vers son objectif à l'échelle de l'ensemble de l'économie.

L'évaluation comprend une série de questions-réponses écrites, suivies d'une session de type atelier durant laquelle le pays examiné fait une brève présentation et répond aux questions complémentaires.

La phase de questions et réponses écrites s'étale sur environ trois mois. Au cours du premier mois, tous les autres pays peuvent soumettre des questions écrites au pays faisant l'objet de l'évaluation. Les questions peuvent porter sur tout ce qui concerne le rapport d'examen technique ou les rapports nationaux du pays. Le pays dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre à ces questions par écrit, les questions et les réponses étant publiées en ligne.

Comme pour les séances de facilitation des échanges de vues auxquelles participent les pays en développement, le pays prend part à un atelier de SBI d'une ou deux heures.

Synthèse publiée en ligne

À la fin de ce processus, la CCNUCC publie en ligne une synthèse de l'évaluation internationale pour chaque pays. Comme pour le compte rendu final de la facilitation d'échange de vues des pays en développement, ce compte rendu est publié dans les deux mois qui suivent la session d'évaluation multilatérale du SBI. Le compte rendu comprend les rapports d'examen technique, un rapport de synthèse du SBI et une compilation de toutes les questions et réponses des phases écrites et orales de l'évaluation multilatérale.



Les rapports d'examen des CN et des BR des pays développés sont publiés sur les sites de la CCNUCC : http://unfccc.int/national_reports/national_communications_and_biennial_reports/submissions/items/10297.php

Chapitre 7 : La transparence dans le cadre de l'Accord de Paris

Vous disposez maintenant d'une bonne compréhension du système de transparence actuel. Voyons comment l'Accord de Paris va prolonger celui-ci avec le cadre de transparence amélioré.

L'Accord de Paris cherche à créer un cadre de référence plus homogène pour l'établissement des rapports et des examens. Tous les pays seront tenus de rendre compte des mêmes informations, selon un calendrier commun, et de se soumettre aux mêmes systèmes d'examen. Cependant certains pays bénéficieront encore d'une certaine souplesse, en fonction de leurs capacités.

Les règles visant à renforcer le cadre de transparence, y compris celles relatives à la flexibilité et aux exigences en matière de rapports et d'examen, sont encore en cours de négociation. On sait cependant que la majeure partie des mécanismes seront calqués sur les processus actuels. Le cadre amélioré est un

prolongement du système existant qui élargit le champ des comptes rendus et des examens : il fait converger les systèmes de transparence actuellement en place pour les pays développés et les pays en développement. On peut citer les exemples suivants :

- Bien que le système de transparence actuel se focalise principalement sur l'évaluation et le suivi des progrès réalisés en matière d'atténuation, le cadre amélioré envisage l'action de manière plus holistique et donne plus de place aux mesures d'adaptation
- Le cadre de transparence amélioré traite les deux facettes de l'aide de façon plus équilibrée : il tient compte d'une part des appuis fournis ou mobilisés et d'autre part des appuis reçus ou nécessaires.

Ces orientations en matière de comptes rendus et d'examens sont novatrices, mais elles ont fait l'objet de longues discussions dans le cadre des négociations de l'ONU sur les changements climatiques.

Tableau 1 : Caractéristiques principales du cadre de transparence

Élément	Caractéristiques principales
Portée	Couvre les actions d'atténuation et d'adaptation Couvre les appuis fournis/mobilisés ainsi que les appuis reçus/nécessaires dans les domaines du soutien financier, technologique et du renforcement des capacités Informations sur la mise en œuvre et les réalisations en termes de NDC
Souplesse	Intègre la notion de souplesse pour les PED et tient compte de leurs capacités respectives Une souplesse accrue pour les PMA et les PEID
Principes directeurs	La facilitation Le caractère non intrusif Le caractère non punitif Le respect de la souveraineté nationale Éviter les lourdeurs inutiles en matière de comptes rendus
Sources d'intrants	Les rapports nationaux — notamment les inventaires des GES et les données fournies — pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des NDC et pour fournir des informations sur les impacts et l'adaptation
Processus	Examen par le TTE. Il est possible que ces examens aient lieu sur place, dans le pays L'examen des progrès en matière de soutien, de mise en œuvre et de résultats pour les NDC se fait de façon multilatérale, dans un esprit de facilitation
Produits	La visibilité des actions et du soutien fournis par chaque pays Des informations qui peuvent être agrégées pour évaluer les actions et le soutien de façon globale ainsi que les progrès vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Les principes de base des comptes rendus et des examens

Chaque pays choisit ses propres objectifs ou les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre. Il les présente dans sa NDC, une synthèse de ses engagements pris au titre de l'Accord de Paris. Tous les pays actualisent leurs NDC tous les cinq ans et ils rendent compte de leur progrès par rapport aux objectifs de ces NDC.

Les NDC sont préparées en utilisant des méthodes très variées. En l'absence de normalisation, il est difficile de les comparer. Les NDC en cours se basent sur des mesures et des actions très diverses :

- Certains pays ont choisi des objectifs d'émissions mesurés par rapport à un niveau de référence historique ; d'autres ont choisi des objectifs mesurés par rapport à une prévision du niveau futur (atteint en l'absence de toute action d'atténuation)
- Certains pays ont englobé tous les secteurs économiques ; d'autres ont exclu quelques secteurs ; d'autres encore n'ont pris en compte qu'un nombre restreint de secteurs clés
- Certains pays se basent sur des indicateurs quantitatifs, d'autres qualitatifs
- Certains objectifs fixés sont très spécifiques ; d'autres sont plus généraux
- Il est tantôt fait appel à l'adaptation et à l'atténuation, tantôt à des mesures d'atténuation seules

- Les besoins en soutien financier ou technologique sont parfois exprimés de façon explicite ; la plupart du temps ils ne sont pas exprimés.

Le caractère variable des contenus et des présentations comprises dans les NDC implique que les comptes rendus sur les actions, l'appui et les progrès devront s'adapter à cette hétérogénéité. Les futures directives chercheront sans doute à rendre les comptes rendus plus homogènes et comparables.

Fréquence des comptes rendus

Les pays devront présenter un rapport au moins tous les deux ans — sauf pour les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID) qui pourront le faire à leur convenance, leurs capacités nationales étant limitées. Pour les pays en développement, qui ne sont pas aujourd'hui tenus de présenter des rapports tous les deux ans, la fréquence des dépôts de rapports augmentera.

L'idée générale est que les pays seront amenés à rendre compte au moins aussi souvent que dans le système existant. Pour certains pays, cela se traduira probablement par une fréquence des comptes rendus plus élevée (que tous les deux ans). À titre d'exemple, les pays développés soumettent déjà un inventaire des GES chaque année : aux termes de l'Accord de Paris, cette fréquence ne pourra être que supérieure ou égale.

Tableau 2 : Comparaison des exigences de base en matière de comptes rendus (actuel/Accord de Paris)

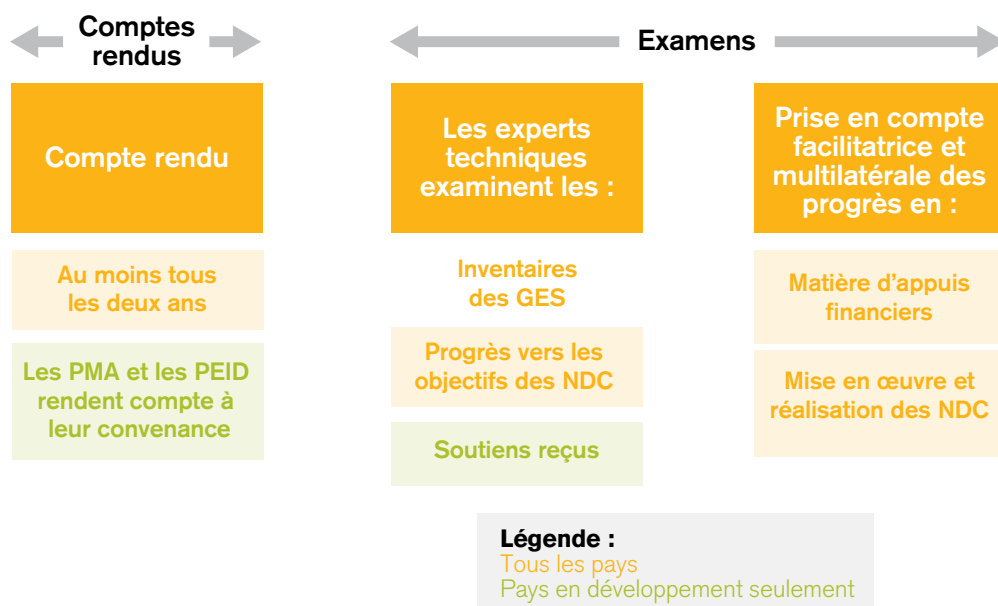
	Exigences actuelles			Exigences de l'Accord de Paris		
	Pays développés	Pays en développement	PMA et PEID	Pays développés	Pays en développement	PMA et PEID
Inventaire des GES	Annuel	Lors de la soumission d'une CN/d'un BUR	Souplesse dans le calendrier	Annuel	Tous les deux ans	Souplesse dans le calendrier
Communication nationale	Tous les quatre ans (exigée) Information sur le soutien exigée	Tous les quatre ans (encouragée, mais pas exigée) Directives moins contraignantes	Tous les quatre ans (encouragée, mais pas exigée) Directives moins contraignantes	Pas de nouvelles dispositions pour l'instant		
Rapport biennal	BR tous les deux ans (exigé) Information sur le soutien exigée	BUR tous les deux ans (encouragé) Directives moins contraignantes	Souplesse dans le calendrier Directives moins contraignantes	Au moins tous les deux ans	Au moins tous les deux ans	Souplesse dans le calendrier

Le système d'examen commun

Chaque pays participera également à un processus d'examen, qui comportera un volet technique et un examen multilatéral facilitateur des progrès accomplis.

Ce processus en deux phases ressemble à ceux de l'IAR et de l'ICA, mais en supprimant la distinction entre pays développés et pays en développement. La figure 9 schématise les principaux éléments et le processus de base pour le cadre de transparence amélioré.

Figure 9 : Schéma de présentation du cadre de transparence amélioré



Plus de détails sur les exigences et les processus

Les négociations de l'ONU sur le contenu des rapports biennaux et la manière dont le processus d'examen fonctionnera se poursuivent. Les fondamentaux du système de transparence existant devraient être directement transcrits dans le nouveau cadre.

Dans ce chapitre, nous passons en revue ces fondamentaux. Si vous êtes un négociateur du futur cadre au nom d'un PMA ou d'un PEID, nous vous proposons quelques conseils. Dans le Tableau 3, nous listons les exigences pour chaque type de compte rendu.

Au cœur de l'Accord, la souplesse

Si le cadre amélioré cherche à harmoniser les règles de transparence entre les pays développés et en développement, l'Accord de Paris prévoit cependant explicitement une souplesse fondée sur les capacités de chaque pays. La nature exacte de cette flexibilité n'étant pas encore figée, il faut œuvrer pour que ces règles laissent une marge de manœuvre suffisante aux PED.

L'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) proposera également un soutien pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de transparence. Tous les pays ne sont pas à la même enseigne et le CBIT cherche à aider les PED à renforcer leur capacité en matière de transparence au fil du temps.

! Certains pays — les PMA et les PEID en particulier — auront du mal à obtenir de l'aide du CBIT. C'est un point que ces pays ont intérêt à mettre en avant lors des négociations.

Les liens avec les autres processus institués par l'Accord de Paris

Il existe des liens visibles entre le cadre de transparence amélioré et les processus de l'Accord de Paris. Le plus évident est le lien avec le bilan mondial, un nouveau processus de compilation de sources diversifiées, destiné à vérifier les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux de l'Accord de Paris. Certaines des données du bilan mondial seront directement tirées du cadre de transparence amélioré.

! Dans la mesure où le bilan mondial évalue l'action et les résultats à l'échelle mondiale, toutes les informations fournies par le biais du cadre de transparence amélioré et des examens doivent être fournies sous une forme qui permet de les comparer et de les additionner pour obtenir une vision d'ensemble fiable. Durant les négociations, celles-ci sont souvent appelées « informations agrégables ».

Tableau 3 : Les exigences de base en matière de comptes rendus (cadre existant/cadre de transparence amélioré)

1. Comptes rendus portant sur l'atténuation	
Rapports d'inventaire nationaux	Obligatoire pour tous les pays. Le format des inventaires des GES stipulé par le GIEC sera sans doute conservé dans le cadre de l'Accord de Paris.
Information de suivi des progrès des NDC en matière d'atténuation	Tous les pays doivent fournir des informations qui aideront les autres pays et les experts chargés d'examen à mieux comprendre leurs NDC. Son objectif principal consiste à faciliter le suivi des progrès dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation contenues dans les NDC. Les informations complémentaires fournies parallèlement aux NDC par les pays sont utiles pour l'élaboration des directives relatives à l'établissement des rapports. Les rapports soumis par chaque pays alimentent le bilan mondial.
2. Comptes rendus portant sur le soutien	
Information de suivi de la fourniture et de la mobilisation des soutiens	Obligatoire pour les pays développés. Permet le suivi des appuis financiers, techniques et de renforcement des capacités fournis par chaque pays développé aux pays en développement. On pourra s'appuyer sur les BR pour élaborer les exigences en matière de compte rendu des appuis fournis ou mobilisés – en d'autres termes, les appuis qui sont dirigés vers les PED par suite des mesures ou des politiques prises par les pays développés, mais qui ne proviennent pas directement ou officiellement du pays en développement.
Information sur les besoins en soutien et les soutiens déjà reçus	Facultatif pour les pays en développement. Vise à clarifier l'appui financier, technique et de renforcement des capacités dont les pays en développement ont besoin et qu'ils reçoivent de la part des pays développés (qui sont tenus de fournir cet appui) et d'autres pays qui fournissent volontairement un appui. L'expérience tirée des BUR existants sera utile pour élaborer les exigences en matière de comptes rendus sur cet aspect du soutien.
3. Comptes rendus et communications portant sur l'adaptation	
Informations sur les impacts du changement climatique et sur les adaptations	Facultatif pour tous les pays. Vise à mettre en lumière les vulnérabilités au changement climatique et à partager les enseignements tirés de la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Les informations tirées des communications sur l'adaptation (PNA, NDC et CN) seront utiles pour l'élaboration de ce compte rendu. Le secrétariat de la CCNUCC compile les différents types d'informations sur l'adaptation à partir des rapports et communications qu'elle reçoit. Cela aidera tous les pays à mieux cerner l'étendue des informations relatives à l'adaptation et les défis que pose la communication de ces informations.

Le point sur l'avancée des négociations sur le cadre de transparence amélioré

Les négociations sur les règles du cadre de transparence amélioré sont sans doute les plus touffues et les plus complexes de tout l'Accord de Paris. Dans la mesure où tout le régime climatique repose sur la transparence du nouveau système, c'est là une priorité en matière de négociation pour de nombreux pays.

Passer du concept à la pratique

Les pays ont maintenant tous exposé leur vision d'ensemble de ce à quoi le cadre de transparence

amélioré devrait ressembler, ce qu'il devrait faire et la façon dont il devrait fonctionner. L'étape suivante des négociations consistera donc à passer d'une vision générale et conceptuelle à des propositions plus spécifiques sur les règles du cadre de transparence amélioré. Les négociateurs qui travaillent sur d'autres aspects des règles de l'Accord de Paris adopteront sans doute le même cheminement pour les thèmes qui les concernent.

! Les pays ne s'accordent pas toujours sur les caractéristiques du cadre de transparence amélioré et de sa flexibilité. Dans la mesure où les pays décident de leurs NDC, certains considèrent que la flexibilité est suffisante et que les règles de rapport et d'examen devraient être les mêmes pour tous. D'autres estiment que les pays en développement - les PMA et les PEID en particulier - auront besoin de davantage de flexibilité et que les règles doivent le refléter.

Les liens avec les autres axes de négociation de l'Accord de Paris

Il faut aussi garder à l'esprit que les discussions sur le cadre de transparence amélioré sont très pertinentes pour les discussions sur d'autres questions également en cours de négociation.

Le cadre amélioré couvre, entre autres, les comptes rendus sur les mesures d'adaptation, les besoins et les priorités : ces informations devront être prises en compte pour le bilan mondial. Par conséquent, les directives

portant sur le type d'informations à fournir dans le cadre des NDC et de l'adaptation devraient coïncider avec celles qui seront demandées dans le cadre du système de transparence. De même, les informations pour le bilan mondial devraient réutiliser les formats d'information déjà utilisés pour les NDC et pour les communications sur l'adaptation.

On peut également évoquer la façon dont le cadre de transparence amélioré sera lié aux mécanismes de marché, qui sont en cours de discussion. Les pays utiliseront ces mécanismes pour échanger au plan international des résultats et des unités d'atténuation. De nombreux pays comptent utiliser ce mécanisme pour atteindre les objectifs de leurs NDC. Ce lien est crucial, car la transparence des résultats obtenus par rapport aux NDC annoncées est un thème central du nouveau cadre.

De même, l'Accord de Paris dispose d'un mécanisme pour faciliter la mise en œuvre et assurer le respect de ses dispositions. Étant donné que bon nombre des obligations énoncées dans l'Accord sont de nature procédurale et dépendent donc des comptes rendus et de la transparence, il existera sans doute des liens importants entre ce mécanisme et le cadre de transparence amélioré.

Les questions clés restant à débattre ou à éclaircir

On le voit, la question de la transparence de la CCNUCC et de la négociation des règles de l'Accord de Paris n'a rien de simple. La négociation des dispositions qui rendront le cadre de transparence amélioré aussi efficace que possible est également complexe. Elle comprend en effet de nombreuses variables qui doivent toutes être ajustées simultanément : atténuation, adaptation, soutien...

Ce guide a pour but premier de vous aider à mieux comprendre le système de transparence existant ainsi que sa pertinence pour les négociations en cours sur le cadre de transparence amélioré. Cependant, de nombreuses questions restent en suspens et d'autres méritent d'être posées. Dans ce dernier chapitre, nous passons en revue quelques questions et demandes d'éclaircissement qui pourront vous être utiles lors des prochaines négociations.

Quelques suggestions de questions utiles

- Quand auront lieu le premier examen et les examens ultérieurs dans le cadre de transparence amélioré ?
- Quand le cadre de transparence amélioré remplacera-t-il le système actuel ?
- Le cadre amélioré doit-il offrir une certaine souplesse aux pays en développement en simplifiant la quantité et le niveau de finesse des informations requises ? Rabaisser la barre limiterait-il le risque de voir les PED manquer à leurs obligations en raison d'un manque de capacités ?
- Serait-il préférable de maintenir des normes élevées, mais de permettre aux PED de s'en rapprocher au fil du temps ?
- Comment les communications et les comptes rendus existants seront-ils intégrés dans le cadre amélioré ?
- Les directives pour la transparence obligeront-elles les pays à fournir davantage d'informations dans les comptes rendus ou les communications ? Par exemple, la portée des CN changera-t-elle, notamment pour répondre aux nouvelles exigences des rapports sur l'adaptation et le soutien ?
- À quelle fréquence faudra-t-il fournir les informations volontaires (par exemple, sur l'adaptation) ?
- Comment fonctionnera le processus d'examen s'il n'y a qu'une règle commune ? Le processus sera-t-il plutôt comme l'IAR existant ou comme l'ICA ?
- Quelle information sera prise en compte pour le bilan mondial ? Celle communiquée par les pays dans le cadre de la transparence ? Ou celle post-examen ?
- Les liens entre les processus de l'Accord de Paris et les autres (bilan mondial, mécanisme de facilitation de la mise en œuvre et de conformité aux règles) seront-ils des liens directs ?
- Dans la mesure où davantage de pays vont fournir plus d'informations, plus fréquemment, comment le système d'examen pourra-t-il faire face à cette charge de travail accrue ?



Knowledge
Products

Boîte à outils

Décembre 2017

Changements climatiques

Mots clés :

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Accord de Paris, Pays les Moins Avancés (PMA), transparence, comptes rendus, suivi

Les processus instaurés par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) stipulent que tous les pays ont l'obligation de rendre compte de leurs actions de lutte contre le changement climatique et que les informations fournies par les Parties seront soumises à examen. L'Accord de Paris institue un « cadre de transparence amélioré » qui sera le prolongement de ce système de compte rendu et d'examen.

Ainsi, les Pays les moins développés (PMA) parties seront eux aussi soumis à de nouvelles obligations de compte rendu : ce cadre institue en effet une approche de la transparence bien plus étendue dans le domaine de l'action climatique.

Le présent guide propose des informations pratiques sur la façon de préparer les divers rapports et communications exigés par la CCNUCC. Il présente également le processus de suivi, donne un aperçu des négociations en cours sur le cadre de la transparence améliorée sous l'égide de l'Accord de Paris et évalue l'impact de ces évolutions pour ceux qui sont chargés de préparer les communications et les rapports pour le compte de leur pays.



L'IIED (International Institute for Environment and Development) promeut le développement durable par la mise en phase des enjeux locaux avec les défis mondiaux. Nous défendons la parole des personnes les plus vulnérables dans les processus de décision.

Institut international pour l'environnement et le développement

80-86 Gray's Inn Road, Londres WC1X 8NH, Royaume-Uni

Tél. : +44 (0) 2034 637 399

Fax : +44 (0) 2035 149 055

www.iied.org

Facebook: www.facebook.com/thelIIED

Twitter : @iied

LinkedIn : www.linkedin.com/company/iied/

Téléchargez d'autres publications sur <http://pubs.iied.org/>